

L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

UNE AMBITION RÉAFFIRMÉE
DANS UN NOUVEAU CONTEXTE INTERNATIONAL

Synthèse rapport | 2019



Samantha CAZEBONNE - Députée

PREAMBULE

Ce document est une synthèse des principaux développements et arguments du rapport, dont il vise à faciliter une lecture accélérée et à introduire les principales recommandations. Il ne suit pas la structure du rapport original, et fait notamment abstraction de sa première partie sur l'état des lieux du réseau d'enseignement français à l'étranger (EFE).

Le rapport, de plus de 300 pages, apporte précisions et développements explicitant chacune des recommandations.

Cette synthèse est structurée autour de 5 grands axes prioritaires pour le développement de l'enseignement français à l'étranger, en vue d'atteindre l'objectif de doublement des effectifs, fixé par le Président de la République :

- Contextualiser et ancrer localement le développement de l'EFE
- Faire de la qualité la pierre angulaire du développement du réseau
- Renforcer la confiance dans la gouvernance de l'EFE
- Renforcer l'attachement des Français de France envers l'EFE
- Prendre en compte le déficit chronique de l'AEFE, l'investissement immobilier et les aides à la scolarité pour assurer un développement ouvert au plus grand nombre

Samantha CAZEBONNE
Députée



Thème 1 - P.6

CONTEXTUALISER ET ANCRER LOCALEMENT LE DÉVELOPPEMENT DE L'EFE

	Page :
1. — Redéployer l'EFE selon une vision stratégique concertée	6
2. — Adapter l'homologation aux enjeux de développement du réseau	6
3. — Développer l'EFE dans un contexte concurrentiel	7
4. — Articuler l'EFE aux enjeux de coopération et aux attentes des familles hors réseau	8
Recommandations	10

Thème 2 - P.16

FAIRE DE LA QUALITÉ LA PIERRE ANGULAIRE DU DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

	Page :
1. — Au-delà de l'homologation, répondre aux exigences élevées des familles	16
1.1 L'homologation est un gage, pas une fin en soi. La garantie de la qualité de l'EFE devra s'engager sur de nouvelles voies.	16
1.2 Faire entrer la communauté éducative dans une démarche de qualité	17
1.3 Une éducation inclusive : faire que tous les élèves et tous les parcours puissent être reconnus	17
2. — Reconnaître et valoriser le parcours enseignant	18
2.1 Pour un continuum de formation	18
2.2 Créer des instituts de formation à l'international : les ESPEI, ouverts aux établissements de l'EFE	20
2.3 Rééquilibrer l'offre de formation à l'étranger	20
2.4 Une certification complémentaire « Enseigner dans un établissement français à l'international »	20
2.5 Valoriser le retour en France des enseignants	20
3. — Ouvrir une réflexion sur la gestion des ressources humaines pour assurer un développement de qualité dans l'ensemble du réseau	21
3.1 Préparer les conditions d'une évolution attendue par de nombreux acteurs du réseau	22
3.2 Les autorisations de détachement, un enjeu fort suscitant des tensions qui pourraient être résolues	22
3.3 Un ratio professeurs titulaires/élèves inéquitable qui peut être progressivement corrigé	23
Recommandations	24

Thème 3 - P.30

RENFORCER LA CONFIANCE DANS LA GOUVERNANCE DE L'EFE

	Page :
1. — Mieux reconnaître la place des familles et renforcer leur participation	30
2. — Valoriser les anciens élèves, incarnation de l'excellence de l'EFE à travers le monde	31
Recommandations	32

Thème 4 - P.36

RENFORCER L'ATTACHEMENT DES FRANCAIS DE FRANCE ENVERS L'EFE

	Page :
1. — Un réseau au service de la France et des Français aujourd'hui et demain	36
1.1 Les liens tissés par ce réseau pour promouvoir la francophonie et la culture française	36
1.2 Un réseau acteur du rayonnement économique français à l'étranger	37
2. — Favoriser le choix de la France pour les études supérieures	37
3. — Faire de l'EFE et de la mobilité un atout pour les établissements publics français	38
3.1 La mobilité des enseignants et personnels du réseau : un bénéfice inestimable pour les élèves de France à condition que la reconnaissance des acquis soit améliorée	38
3.2 Mobilité des élèves et des étudiants pour enrichir les parcours	39
Recommandations	40

Thème 5 - P.42

PRENDRE EN COMPTE LE DÉFICIT CHRONIQUE DE L'AEFE, L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER ET LES AIDES À LA SCOLARITÉ POUR ASSURER UN DÉVELOPPEMENT OUVERT AU PLUS GRAND NOMBRE

	Page :
1. — Faire évoluer le modèle économique et financier	42
2. — Permettre l'investissement et le développement immobilier en dehors de la subvention publique	43
3. — Rechercher des cofinanceurs qui ont un intérêt direct pour l'EFE, afin d'éviter l'augmentation de frais d'écolage	43
4. — Maintenir la solidarité au sein du réseau	44
Recommandations	46

THÈME 1

CONTEXTUALISER ET ANCRER LOCALEMENT LE DÉVELOPPEMENT DE L'EFE

Prévoir, s'organiser, s'adapter et accompagner le développement de son réseau dans un contexte concurrentiel et en mouvement, tel est le défi l'enseignement français à l'étranger (EFE). Pour le relever, il sera nécessaire d'élaborer une vision stratégique concertée, sous l'égide d'un binôme d'experts, potentiellement composé d'un inspecteur général de l'éducation nationale et d'un ambassadeur thématique. Grâce à leur double regard, ce binôme sera à même de rassembler les acteurs majeurs de l'EFE à l'échelle d'une zone, pour le redéploiement, l'homologation et la coopération éducative. Contextualiser par grandes régions et coordonner sont en effet essentiels au développement de l'EFE.

1. Redéployer l'EFE selon une vision stratégique concertée

L'EFE est un écosystème qui s'est organisé de manière plus ou moins coordonnée, en prenant plus ou moins bien en compte une demande parentale ou d'entreprises gérée souvent isolément. L'objectif de développement du réseau ne pourra être atteint que par la définition d'une stratégie concertée, d'objectifs trouvant consensus, de moyens mieux mutualisés, ainsi qu'une meilleure prise en considération des réalités du terrain, aussi bien au niveau des grandes zones géographiques du monde que des pays concernés. Il est donc fondamental de bien identifier et de mieux connaître les acteurs qui seront amenés à coordonner leurs actions. Malheureusement, ce principe se heurte à la réalité d'un modèle qui n'a pas la pleine connaissance de l'environnement, ou plutôt des environnements, dans lequel il évolue.

Le principal élément du développement de l'EFE est donc de bien cerner les zones à forts enjeux. Pour cela, certains outils nous semblent essentiels, tels qu'une carte prospective qui permettrait de recenser deux types de priorités :

- l'influence à développer : les pays où le développement de l'influence française en termes de *soft power* est prioritaire ;
- une communauté française en forte croissance et dont la demande d'enseignement français est soutenue par les gouvernements locaux.

Cette demande de carte prospective est commune à la quasi-totalité des rapports produits ces dernières années. Élaborée grâce au développement d'études de marché et d'un travail d'analyse fine menée avec les postes diplomatiques, elle doit permettre de se projeter dans une démarche d'offre et de priorités pour la France, afin que le développement du réseau se fasse en harmonie et dans un esprit de cohérence.

Il convient également de veiller à ce que le développement de l'EFE ne conduise pas à multiplier les établissements sur une demande en stagnation. Autrement, le risque est qu'une concurrence interne se fasse entre établissements sur d'autres critères que sur ceux que l'on souhaite consolider (la qualité, particulièrement), dans une logique « low cost » qui fragiliserait inévitablement des établissements historiques qui seraient les premières victimes d'une course au développement sans analyse suffisante du terrain ni planification stratégique.

2. Adapter l'homologation aux enjeux de développement du réseau

La présentation historique faite en première partie du rapport atteste d'une grande diversité des établissements composant le réseau d'EFE. Cependant, chacun des 496 établissements du réseau, qu'il soit en gestion directe (EGD), conventionné ou partenaire, est passé par une procédure d'homologation attestant de sa conformité aux programmes, aux objectifs pédagogiques et aux principes fondamentaux de l'enseignement public en France. Si ce processus d'homologation possède des vertus dans son approche commune, indubitablement cohérente pour un réseau dont un objectif fondamental est d'assurer la continuité de l'enseignement français à l'étranger, il présente également des limites par ses nombreuses exceptions qui rendent parfois inutilement opaque un fonctionnement qui n'a d'autres choix que de s'adapter à son contexte local.

À l'heure d'affronter le défi d'un important développement du réseau, les nombreuses exceptions aux principes de l'homologation imposent sans doute une clarification de la situation, une simplification des contraintes et davantage de transparence. La recherche d'un nouvel équilibre, entre adaptation au contexte du terrain et rigueur nécessaire, s'impose. En effet, si l'homologation doit s'adapter aux évolutions, elle doit néanmoins impérativement en garantir avec rigueur l'essentiel de ses principes absolus, qui tient en quatre points :

- le respect des programmes français ;
- un enseignement réalisé en langue française ;
- la référence aux valeurs de la République française ;
- la qualité pédagogique de l'enseignement.

L'homologation des établissements d'EFE doit également répondre aux enjeux de développement du réseau :

- des critères adaptés aux réalités de contextes locaux, particulièrement linguistiques, très hétérogènes à l'échelle du monde ;
- un accompagnement, une formation qualifiante, une responsabilisation collective ;
- une évaluation régulière.

Les enjeux en matière d'apprentissage des langues, d'orientation post-bac, de méthodes pédagogiques doivent répondre aux nécessités propres des contextes locaux, au risque sinon que de plus en plus de familles ou d'établissements — déjà homologués ou non — fassent le choix de se détourner de l'EFE. Cette souplesse, attendue et espérée par un grand nombre d'acteurs, n'enlèvera rien à l'identité de l'EFE ni au modèle d'enseignement promu. Au contraire, l'homologation peut, par les marges de manœuvre qu'elle s'autorisera, faire de l'EFE un espace d'innovation qui pourrait inspirer la France dans ses propres expérimentations linguistiques, pédagogiques et numériques.

Comment notre réseau, dont les particularités sont si grandes, les enjeux si forts, le dynamisme si important et les moyens humains présents sur le terrain si conséquents, ne pourrait-il pas s'y retrouver dans les principes d'une homologation contextualisée, dont certains critères seraient régionalisés, définis en concertation, accompagnés dans leur mise en œuvre, et évalués afin de garantir la qualité pédagogique ? L'homologation doit se mériter, car il s'agit d'un acte par lequel la France se porte garante de la qualité d'un établissement, mais elle ne doit pas décourager.

Par ailleurs, dans le cadre d'un développement à grande échelle, il est important que le respect des principes démocratiques et de dialogue social fasse l'objet d'une attention et d'un suivi particuliers. La France ne doit pas seulement garantir la conformité de ses programmes à travers l'homologation, elle doit promouvoir ses valeurs républicaines dans le fonctionnement même des établissements de l'EFE.

3. Développer l'EFE dans un contexte concurrentiel

La demande d'enseignement français n'est plus forcément une évidence, y compris pour un certain nombre de familles françaises établies à l'étranger, notamment en raison d'offres d'enseignement international concurrentes séduisantes, mais également en raison du manque de souplesse du modèle français qui, selon les réalités locales, peut avoir des difficultés à s'adapter aux attentes des familles.

Si notre modèle d'enseignement ne prend pas en compte l'ampleur de ce phénomène en adaptant contextuellement (en fonction des zones géographiques, par exemple) certains critères de l'homologation, si nos universités et nos grandes écoles n'apportent pas une réponse spécifique à ce qui fait l'attractivité des universités anglo-saxonnes, l'EFE sera la victime directe à plus ou moins long terme d'un rendez-vous manqué avec ses enjeux d'influence.

Nous avons tant à perdre si nous n'investissons pas ni n'optimisons nos investissements dans les moyens éducatifs nécessaires au maintien de notre influence éducative, fondée sur son excellence, mais également sur son lien avec l'enseignement supérieur français, dans un contexte concurrentiel nouveau.

Les liens étroits et solides que nous avons su nouer et faire vivre avec le Maghreb et le Proche-Orient, en particulier au Maroc et au Liban, qui ont fait confiance à la France au point d'avoir accepté que l'éducation d'une grande partie de leur jeunesse soit assurée dans des établissements français, doivent être entretenus. Mais, même dans ces pays, les attentes des familles font déjà l'objet d'une concurrence de nouveaux modèles,

ni français ni francophones, séduisants et performants en termes de débouchés universitaires et d'emplois. Sur ces territoires, notre modèle doit s'adapter, être créatif et de nouvelles formes de scolarisation doivent être proposées, qu'il s'agisse du type d'établissement, de la formation des enseignants, d'attractivité financière ou bien encore de la politique de langues.

Par ailleurs, si l'Europe a été pendant longtemps un des «réacteurs» du réseau d'EFE, les moyens financiers que la France consacre aux établissements qui y sont implantés sont totalement déséquilibrés au regard des enjeux. Cependant, «déshabiller» les uns pour mieux «habiller» les autres, pour logique que cela apparaisse à première vue, conduirait inévitablement à des résistances fortes dans un système qui n'offre pas la souplesse nécessaire dans sa gestion des ressources humaines. Il conviendra dès lors d'effectuer un certain travail de communication sur les enjeux du redéploiement et d'y mettre des moyens permettant de soutenir des solutions qui servent l'intérêt général et sont susceptibles de recueillir un consensus. Par ailleurs, le rapport Perret présente d'ores et déjà de nombreuses recommandations susceptibles d'assurer un enseignement français de qualité en Europe, où la diplomatie d'influence de la France doit rester active pour assurer une construction et une coopération européennes proches de nos valeurs démocratiques et solidaires.

Dans un tel contexte, la coopération éducative, parent pauvre de l'EFE, pourra jouer un rôle fondamental dans l'évolution, l'adaptabilité, la complémentarité de notre offre, et représenter ainsi un atout stratégique supplémentaire de notre d'influence.

4. Articuler l'EFE aux enjeux de coopération et aux attentes des familles hors réseau

Alors que l'EFE devrait avoir naturellement pour principe son ancrage dans une réalité locale, la mission de coopération éducative qui figure pourtant au rang des missions de l'AEFE n'est pas exploitée de façon systémique. Or, le développement de l'EFE trouvera d'autant plus de relais et d'appuis locaux (autorités politiques et administratives, partenaires économiques et sociaux) qu'il s'inscrira dans une logique de coopération valorisable auprès des États qui l'accueillent. Un réel enjeu d'accès à la culture et la langue françaises au plus grand nombre et un fort potentiel de développement sont donc à trouver dans la coopération éducative et dans l'articulation de l'EFE avec les nombreuses familles, y compris françaises, qui pour des raisons diverses font le choix de scolariser leurs enfants dans un autre système d'enseignement.

Par le rapprochement engendré et une meilleure intégration dans l'environnement scolaire local, cette politique de coopération permettrait d'envisager des solutions nouvelles, des passerelles, qui seraient également un moyen de développer l'attractivité de notre réseau au sein d'une offre diversifiée et complémentaire. Ouvrir notre réseau à la coopération est d'autant plus opportun que celle-ci peut s'appuyer sur des instruments externes, tels que la Francophonie ou Erasmus +, en sus des financements publics, des personnels qualifiés, des missions diplomatiques dotées d'attachés de coopération, d'organismes de formation à distance (CNED) ou implantés localement à l'étranger (CIEP, AUF, CANOPE...) qui sont autant d'atouts et de leviers que possède l'EFE pour ce faire.

Ce développement externe de l'EFE via la coopération présente également **une dimension de justice à l'égard des familles françaises** qui ne peuvent scolariser aujourd'hui leurs enfants dans un établissement français homologué et qui échappent donc à toute forme d'aide, même lorsqu'elles ont des ressources inférieures à une famille boursière à 100 %. Une aide pourrait pourtant leur permettre d'accéder à un accompagnement à l'enseignement français ou en français, complémentaire de l'enseignement dont bénéficient leurs enfants dans le système local : FLAM, cours en Institut ou en Alliance française... Pensons également aux familles françaises qui sont juste au-dessus des conditions d'éligibilité aux bourses, mais n'ont pas pour autant les moyens de s'acquitter des frais de scolarité au sein d'un établissement de l'EFE ; ou encore à toutes ces familles qui n'ont pas accès à un établissement de l'EFE à proximité de leur lieu de résidence. Il y a aujourd'hui **125.000 enfants français** scolarisés dans les établissements français homologués, pour au moins **326.000 enfants français** soustraits à l'EFE. Ramené à la subvention publique de l'AEFE de 2018, la France consacre donc en moyenne 1406 euros par enfant scolarisé, dont un sur trois est français, dans un établissement homologué de l'EFE et rien pour les autres. Cet éclairage de la situation de l'enseignement français, en regardant la répartition de la subvention publique non pas sur les seuls enfants scolarisés dans le réseau EFE, mais sur l'ensemble des familles françaises établies à l'étranger, révèle ainsi toute l'iniquité de la situation. En somme, selon qu'elles ont la possibilité ou non de scolariser leurs enfants au sein d'un établissement français homologué, les familles françaises établies à l'étranger font face à une inégalité de traitement très importante qu'une articulation de l'EFE aux systèmes d'enseignement locaux et qu'une aide au suivi de solutions d'enseignement français alternatives serait susceptibles d'atténuer.

Si toutes les familles françaises n'expriment pas forcément le souhait de maintenir un lien avec l'enseignement français, une grande partie regrette néanmoins d'en être exclues pour diverses raisons notamment évoquées dans les réponses au questionnaire adressé aux familles hors réseau : frais d'écologie élevés, absence de proximité géographique ou manque de places. Parmi les familles qui souhaiteraient rejoindre l'EFE figurent comme principales motivations : **l'enseignement en français, la qualité pédagogique du modèle, les valeurs de la République et la culture française.**

Une question se pose alors inmanquablement : alors que la France, fidèle à sa grande tradition d'ouverture et de solidarité qui l'honore, scolarise tous les enfants présents sur son territoire, indépendamment de leur nationalité, **comment peut-elle se désintéresser de ses propres enfants établis hors de France qui n'obtiennent pas de place dans un établissement homologué de l'EFE, parce que celui-ci est saturé ou parce que, bien qu'en partie financé par des fonds publics, il demeure trop cher ?** Cette question ne vise pas à déresponsabiliser des familles de leur libre choix d'installation à l'étranger, ni à prétendre que la France dont les comptes publics sont déjà soumis à de fortes pressions devrait tendre partout sa main généreuse et protectrice, elle vise simplement à interpeller sur les manquements de l'EFE à l'une de ses vocations premières qui est d'offrir à nos concitoyens établis à proximité d'un établissement homologué la possibilité de faire suivre un enseignement français à leurs enfants.

Si la République française n'a certainement pas à rougir de sa générosité, elle a malgré tout encore quelques efforts à faire pour accueillir certains de ses enfants, en règle avec leur inscription consulaire, conscients de leurs droits et devoirs vis-à-vis de la Nation, mais rejetés de son système éducatif non pas par éloignement (la France ne peut être partout), mais pour des raisons économiques ou de saturation de certains de ses établissements.

Bien sûr, la France investit dans le développement des associations FLAM (400.000 € sont prévus pour cela dans le budget AEFÉ) pour les enfants de nationalité française scolarisés dans un système local, ainsi que dans le développement d'un enseignement du français et en français dans les systèmes éducatifs locaux via le LabelFrancEducation, qui permet la labellisation par la France d'établissements étrangers à très faible coût, et qui peut parfois représenter une alternative satisfaisante pour certaines familles.

Mais ce qu'attendent réellement les familles de la plupart des enfants français non scolarisés dans l'EFE, c'est un décloisonnement de notre système et une stratégie plus globale de l'enseignement français, en français et du français à l'étranger, qui permette de prendre en compte toute la diversité et la complexité du terrain dans le lien éducatif qu'il convient de consolider avec la majorité d'enfants français établis à l'étranger et non inscrits dans un établissement homologué. Cela passe notamment par l'articulation de l'EFE avec les filières bilingues ou trilingues en français dans des établissements locaux qui conduisent même dans certains cas (en Allemagne, en Espagne et en Italie, notamment) à la possibilité d'un double diplôme (baccalauréat et équivalent national), et où l'on puisse apprendre, en plus du français, et de la culture française à un niveau renforcé, son histoire et sa géographie.

La coopération éducative du 21^e siècle doit être plus hybride, souple et agile, croiser des intérêts souvent différents, mais rarement antagonistes, mutualiser les ressources dans le but de créer de nouvelles unions éducatives...

THÈME 1

RECOMMANDATIONS REDEPLOIEMENT

Recommandation 1 :

nommer un binôme d'experts composé :

- d'un inspecteur général de l'éducation nationale pour sa connaissance du système éducatif et des contraintes de son administration, et qui saura, en soutien des opérateurs, s'appuyer sur un réseau interne pour faire entendre les considérations d'homologation, de ressources humaines et de ressources pédagogiques ;
- d'un ambassadeur thématique pour son expérience, sa connaissance du réseau diplomatique et des enjeux géopolitiques en matière de politique d'influence.

Recommandation 2 :

définir une Carte stratégique de développement de l'EFE soumise à la Direction Générale de la Mondialisation (programme 185 du Projet de loi de finances).

Recommandation 3 :

réaliser des études de marché de l'éducation locale pour aider à cerner les zones d'attractivité, ainsi que les attentes et les besoins.

Recommandation 4 :

associer les académies partenaires, les recteurs, les DAREIC, le CNED et le CIEP aux travaux et/ou aux conclusions du binôme.

Recommandation 5 :

dans les zones à fort potentiel de développement identifiées par le binôme, faire du développement de l'EFE une priorité dans la lettre de mission de l'ambassadeur.

AU NIVEAU DU MEAE

Recommandation 6 :

former si nécessaire les ambassadeurs et CoCAC nouvellement nommés, en particulier dans les postes à forts enjeux scolaires, aux complexités des services des différents opérateurs avant leur départ en mission.

Recommandation 7 :

s'assurer que les CoCAC ou CoCAC adjoints aient, dans les zones à fort potentiel ou à forte présence d'EFE, une bonne connaissance des services du MEN, à défaut d'y avoir eu une expérience.

Recommandation 8 :

dans les ambassades concernées par le développement, convoquer au minimum une fois par an et autant que nécessaire un Comité de prospective EFE composé, dans un premier temps, du service de coopération et d'action culturelle et du service économique de l'ambassade pour établir un état des lieux.

Recommandation 9 :

dans un deuxième temps annuel, élargir ce Comité de prospective à l'ensemble des parties prenantes de l'EFE (directeurs d'établissements, représentants des parents et des personnels, élus consulaires, représentants des anciens élèves) afin de débattre des problématiques externes aux établissements (potentiel de développement, identification d'une concurrence éventuelle, définition d'objectifs communs, critères de respect d'une charte de l'EFE et de ses contraintes vis-à-vis de l'homologation...).

Recommandation 10 :

identifier les opportunités et établir un plan stratégique de coopération de l'EFE avec les établissements locaux, publics et privés : filières françaises/francophones, LabelFrancEducation, filières bi-bac, FLAM...

Recommandation 11 :

encourager le développement des filières bi-bac et rechercher d'autres partenariats sous l'impulsion du binôme d'experts MEAE/MEN.

Recommandation 12 :

réunir autour du conseiller de coopération et d'action culturelle ou de son adjoint les chefs d'établissement de l'EFE et leurs homologues locaux d'établissements bilingues/trilingues en français, particulièrement en Europe où les conditions sont propices (Allemagne, Espagne, Italie, Portugal...) afin d'envisager des mutualisations possibles, en particulier en matière d'enseignements des langues (français/langue nationale) et d'histoire-géographie, ainsi que l'exploitation conjointe de dispositifs existants (Jules Verne, Erasmus+, eTwinning*...).

Recommandation 13 :

dédier à la coopération des heures ou postes d'enseignants détachés, proposés prioritairement aux résidents volontaires sur place ou à des enseignants titulaires spécialement missionnés de France.

Recommandation 14 :

accompagner les établissements locaux volontaires concernés dans une démarche de progression vers l'homologation, en passant par des étapes intermédiaires (LabelFrancEducation, bi-bac, etc.).

Recommandation 15 :

nouer des liens entre ces établissements à filière française et les futures ESPE locales (cf. recommandation 80), afin d'ouvrir et de mutualiser les plans de formation continue à des coûts plancher, et de dédier des heures d'EEMCP2 à l'accompagnement pédagogique aux établissements locaux qui entreraient dans une démarche LabelFrancEducation, bi-bac ou d'homologation.

Recommandation 16 :

rendre accessibles les ressources CANOPE à ces établissements concernés par la coopération EFE, comme le prévoit l'initiative à destination des LabelFrancEducation.

Recommandation 17 :

élaborer en grand nombre des partenariats entre opérateurs EFE et DAREIC, des conventions tripartites ou bipartites entre un établissement local à filière francophone, un établissement EFE, et un établissement scolaire en France (ou une école internationale en France), dans le but de mener des projets pédagogiques communs et de favoriser les échanges scolaires numériques ou physiques.

Recommandation 19 :

développer les établissements LabelFrancEducation en les accompagnant plus concrètement grâce à la mutualisation des outils pédagogiques et de la formation continue, ainsi qu'aux échanges d'enseignants volontaires à titre temporaire.

THÈME 1

RECOMMANDATIONS HOMOLOGATION

Recommandation 38 :

réunir, via les postes diplomatiques, les acteurs du suivi de l'homologation afin d'identifier les particularités éventuelles nécessitant une adaptation des critères d'homologation.

Recommandation 39 :

faire remonter des postes diplomatiques, via le binôme d'experts MEAE/MEN et en fonction des zones géographiques définies, les plans régionaux d'homologation afin d'en définir en commission interministérielle les nécessaires adaptations liées au contexte et aux enjeux locaux.

Recommandation 40 : accepter que des établissements homologués de l'EFE donnent une place importante aux autres langues que le français afin de développer le plurilinguisme, conformément aux principes énoncés à l'article de loi sur l'innovation (article L.401-1 du code de l'éducation), tout en assurant par étapes un contrôle du niveau DELF Prim au primaire et DELF scolaire au secondaire pour les élèves non francophones relevant d'un établissement homologué.

S'assurer du niveau DALF pour les enseignants non francophones du primaire et ceux du secondaire dans les matières requérant une maîtrise approfondie de la langue française (français, philosophie, histoire-géographie...).

Recommandation 44 :

généraliser le principe d'accompagnement à l'homologation des créateurs d'écoles françaises par les opérateurs de l'EFE. Rédiger un vade-mecum définissant et harmonisant les principes de cet accompagnement humain, concerté entre les accompagnateurs, avec pour objectif l'obtention d'une homologation scrupuleuse en un an.

Recommandation 41 :

faciliter la mise en contact avec les porteurs de projet de création d'établissements, via un onglet présentant les grandes lignes de la procédure et les acteurs concernés ainsi qu'un numéro de téléphone facilement accessible sur les sites des missions diplomatiques et des opérateurs.

Recommandation 42 :

adapter le calendrier d'homologation aux contraintes locales en matière de délais. Réduire ce délai et ce calendrier à un an si les critères d'accompagnement, de recrutement et de formation sont garantis par les opérateurs. Le respect de ces critères ouvrira droit à une homologation de principe qui devra être rigoureusement vérifiée par un suivi du poste diplomatique et de sa commission de suivi ad hoc.

Recommandation 43 :

vérifier la participation effective des représentants des personnels et des parents au sujet du respect des principes de gouvernance et de gestion des établissements scolaires à l'occasion du suivi d'homologation.

Recommandation 45 :

rendre obligatoire le recrutement d'un personnel d'encadrement titulaire dans les établissements de niveau collège en procédure d'homologation, ou d'un professeur des écoles titulaire avec une expérience de direction si le seul niveau proposé est le primaire. Fixer un taux minimum de personnels titulaires en contrat local ou d'enseignants issus des ESPE locales dans les critères de validation et de suivi de l'homologation.

Recommandation 46 :

pour ne pas pénaliser la carrière des personnels titulaires qui sont en disponibilité et qui accompagnent (enseignent et encadrent) un établissement vers l'homologation, encourager l'établissement qui aura bénéficié de cette expertise à contribuer au rachat des cotisations retraites pour ces personnels dans les dispositions prévues pour les années travaillées à l'étranger.

► **Recommandation 47 :**

réserver aux établissements en procédure d'homologation un nombre minimum de places de formation dans les ESPE ou dans le cadre de la formation continue des enseignants. Rendre impératif le suivi des enseignants non titulaires par des formateurs EEMCP2, les trois premières années suivant l'homologation. Laisser la possibilité aux enseignants titulaires volontaires d'en bénéficier.

► **Recommandation 48 :**

faire de l'adhésion et de la participation des futurs établissements partenaires à la mutualisation de la formation continue un critère de validation et de suivi de l'homologation.

► **Recommandation 49 :**

rendre obligatoire de réaliser tous les ans, en fin d'année scolaire et avec les représentants de la communauté scolaire, une auto-évaluation des critères d'homologation retenus et recensés par les opérateurs au moment de l'harmonisation de leur livret d'accompagnement.

► **Recommandation 50 :**

rendre obligatoire lors du Conseil d'établissement de renseigner tous les ans la fiche d'auto-évaluation de suivi d'homologation, d'en faire une présentation aux représentants des personnels et des parents de l'établissement, et de l'annexer aux documents réglementaires transmis au SCAC après chaque CE ou transmission de PPMS.

► **Recommandation 51 :**

généraliser les procédures d'auto-évaluation de l'homologation au sein des EGD, conventionnés ou Établissements en pleine responsabilité (et accorder le crédit nécessaire à cette évaluation puisqu'elle pourrait être doublée d'un contrôle interne des opérateurs), afin de permettre à ces derniers de concentrer leurs efforts de suivi sur les nouveaux établissements homologués et les établissements en difficulté au regard des critères d'homologation.

En contrepartie de cette autonomie, donner un pouvoir de saisine du CoCAC puis du médiateur du MEN aux représentants des personnels et des parents d'élèves qui contesteraient les conclusions d'une auto-évaluation, au nom du respect des principes essentiels de l'homologation.

Recommandation 81 :

conditionner l'homologation des établissements à des critères linguistiques et didactiques.

Recommandation 52 :

retirer l'homologation aux établissements qui se soustraient à leurs obligations malgré les mises en demeure, à l'issue d'une période probatoire.

Recommandation 126 :

inciter vivement par le biais de l'homologation les établissements de l'EFE à présenter une trajectoire triennale de leurs frais de scolarité.

THÈME 1

RECOMMANDATIONS ATTENTES DES FAMILLES

Recommandation 24 :

encourager par le biais des établissements de l'EFE, des Instituts français, des Alliances françaises et du CNED, la mise en place de tests de langues à coûts réduits, aux niveaux 3ème (Diplôme national du brevet) et du baccalauréat de français, pour les enfants de familles françaises scolarisés hors EFE et souhaitant faire valider leurs compétences en langue française. Les certifications DELF ou DALF sont de niveau fiable pour ce besoin. Une ligne budgétaire de la subvention du programme 185 pourrait être fléchée, sous conditions de ressources des familles modestes, pour couvrir auprès de l'organisme en charge du test le différentiel entre le coût réduit et le reste à charge.

Recommandation 25 :

offrir aux familles françaises d'autres opportunités d'accès à l'enseignement français grâce à des formations hybrides du CNED avec accompagnement de professeurs titulaires détachés avec double prise en charge État/familles. Permettre aux familles éligibles aux bourses une prise en charge de ce dispositif.

Recommandation 26 :

créer un nouveau dispositif de formation CNED plus léger, « Langue et culture françaises ».

Recommandation 27 :

faire mieux connaître, via le consulat et les adresses consulaires, l'ensemble des dispositifs de formation CNED et rappeler la prise en charge par les bourses pour les familles éligibles.

Recommandation 28 :

favoriser des périodes d'immersion dans des établissements de l'EFE d'élèves français suivant tout ou partie de leur scolarité via le CNED.

Recommandation 29 :

développer pour les familles françaises établies à l'étranger les partenariats de type « académie numérique ».

Recommandation 35 :

création d'un label FLAM qui permettrait à ce réseau associatif d'être reconnu, d'être encadré par un cadre juridique et de garantir un programme pédagogique de qualité.

Recommandation 31 :

étendre le dispositif FLAM à l'enseignement maternel (à partir de 3 ans) et faciliter son articulation avec l'EFE, les établissements locaux à filière bilingue ou trilingue francophone, et le CNED hybride.

Recommandation 32 :

ouvrir aux associations FLAM l'accompagnement, en matière de formation pédagogique, par des EEMCP2 ainsi que par des enseignants résidents volontaires en poste dans la même agglomération.

-▶ **Recommandation 33 :**
ouvrir aux associations FLAM l'accès à certaines formations, en ligne ou présentes, organisées pour les personnels de l'EFE.
-▶ **Recommandation 34 :**
ouvrir aux associations FLAM l'accès aux ressources pédagogiques en ligne, notamment celles de CANOPE.
-▶ **Recommandation 36 :**
faire apparaître sur le site Internet de l'AEFE un onglet FLAM permettant non seulement un focus sur l'existence et le fonctionnement du programme, mais également l'accès à un forum d'échanges de pratiques pour les associations.
-▶ **Recommandation 37 :**
ouvrir aux enfants français établis à l'étranger et à l'ensemble des élèves inscrits dans un lycée français de l'étranger, quelle que soit leur nationalité, les centres de loisirs gérés par les municipalités en France.

Recommandation 30 :

ouvrir les activités extrascolaires (particulièrement culturelles et linguistiques) des établissements de l'EFE aux élèves français scolarisés en dehors. Prévoir un statut particulier pour ces élèves afin de leur permettre une couverture par les assurances, à l'instar des élèves extérieurs accueillis temporairement pour les stages ou les échanges scolaires au sein de l'EFE.

PARTENARIATS LOCAUX A DEVELOPPER

Recommandation 116 :

organiser ou généraliser l'organisation d'évènements au sein des établissements de l'EFE avec les partenaires économiques de la communauté française.

-▶ **Recommandation 117 :**
renforcer les actions de recherche de partenariats scolaires (Eurocampus...) cofinancés avec des États volontaires, par le biais des relations diplomatiques ou gouvernementales.
-▶ **Recommandation 118 :**
identifier et recenser toutes les aides fiscales et subventions possibles dans les États d'accueil (mission conjointe des chefs d'établissements, DAF et CoCAC).
-▶ **Recommandation 119 :**
solliciter davantage les fonds privés locaux, notamment via les réseaux d'anciens élèves de l'EFE et de l'écosystème entrepreneurial français local.
-▶ **Recommandation 120 :**
explorer les modèles de fideicomiso (fonds créé avec l'aide d'une banque) et du prêt participatif (crowdfunding).

THÈME 2

FAIRE DE LA QUALITÉ LA PIERRE ANGULAIRE DU DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

Si le développement du réseau devra s'appuyer sur un pilotage stratégique et un redéploiement des moyens pour répondre à la fois aux besoins du plus grand nombre de familles et aux intérêts de la France, il devra également reposer sur une des forces unanimement reconnues de l'enseignement français à l'étranger : la qualité de l'enseignement prodigué et reçu.

En revanche, il serait dangereux de se satisfaire de cette réputation et de ne pas s'engager sur la voie de réformes ambitieuses permettant de répondre aux exigences de plus en plus élevées des familles dans un contexte de concurrence élevée entre écoles internationales. Il s'agit en effet de préserver ce qui fait la spécificité de l'enseignement français, à savoir le développement de l'esprit critique et d'analyse avec une éducation à la citoyenneté exigeante, tout en favorisant des approches qui existent déjà dans le réseau, mais qui doivent être généralisées ou développées, comme des compétences plurilingues certifiées ou une éducation inclusive affirmée.

Une des clés de ce développement de qualité réside dans la formation initiale et continue de l'ensemble des personnels, ainsi que dans un renforcement et un redéploiement plus équilibré des titulaires de l'éducation nationale française par zones géographiques et par statuts d'établissement.

1. Au-delà de l'homologation, répondre aux exigences élevées des familles

Si l'homologation est une garante de la qualité et de la continuité de l'enseignement français à l'étranger, il reste indispensable de s'engager dans de nouvelles voies pour répondre aux exigences élevées des familles.

La qualité de notre pédagogie est une des forces majeures de notre réseau. Mais il convient d'admettre également que cette qualité se traduit de façon plus évidente par la réussite scolaire des élèves dans nos établissements à l'étranger qu'en France car notre réseau jouit également d'un climat scolaire globalement plus serein et d'un profil sociologique des familles généralement propice à la réussite scolaire d'élèves qui bénéficient très souvent d'un accompagnement parental en dehors du temps scolaire.

Par conséquent se satisfaire d'une simple transposition de notre modèle français à l'étranger n'est pas un élément suffisant pour rassurer les familles dans un paysage où l'offre éducative internationale est de plus en plus concurrentielle. En effet, **une majorité d'élèves dans nos établissements à l'étranger (65 %) provient de familles étrangères qui ont non seulement fait un choix, alternatif au système local et d'autres établissements internationaux, mais ont eu les moyens de le faire et peuvent donc faire un autre choix à l'avenir.**

Dans l'enseignement, la réputation à long terme d'un établissement aura toujours plus d'impact que toutes les campagnes publicitaires, même les plus onéreuses. Une réputation se construit lentement sur la confiance gagnée auprès des parents, mais se perd très rapidement si leurs attentes sont négligées. La considération n'est le résultat ni d'une résignation ni d'une compromission de notre modèle, mais simplement d'une prise en compte d'éléments nouveaux et pertinents.

1.1 L'homologation est un gage, pas une fin en soi. La garantie de la qualité de l'EFE devra s'engager sur de nouvelles voies.

Notre évaluation de la qualité de l'EFE ne prend en compte qu'un référentiel national (taux de réussite au diplôme national du brevet et au baccalauréat), qui plus est dans un système de notation sur 20 unique au monde, il ne permet pas aux familles qui ont réalisé un important investissement de mesurer la qualité qu'ils attendent de notre système pour la suite des études envisagées pour leurs enfants.

L'EFE doit également saisir l'opportunité offerte par la réforme du baccalauréat de faire reconnaître de nouvelles compétences acquises qui lui permettront de se différencier de modèles concurrents, en particulier les humanités numériques, au croisement de l'informatique, des arts, des lettres, et des sciences sociales.

L'EFE doit donc se doter de nouveaux indicateurs publics, de certifications, qui lui permettront de mieux évaluer et orienter les élèves dans leurs choix d'études supérieures, et donc de mieux positionner et reconnaître l'EFE par rapport à sa concurrence, mais aussi à l'enseignement en France. Ce point est essentiel, car 55 % des élèves de l'EFE font le choix de poursuivre leurs études à l'étranger. De nombreuses écoles internationales ont inclus des dispositifs de certification en langue : DELE, Cambridge, Goethe... Les élèves étrangers de l'EFE se présentent souvent aux épreuves du DELF ou DALF (ce qu'il convient d'encourager), mais l'ensemble des élèves est assez rarement présenté aux autres certifications, pourtant exigées plus tard pour un grand nombre d'entre eux.

Par ailleurs, certains établissements ne proposent pas de cours de FLE aux étudiants non francophones, ou trop peu, pariant sur l'immersion pour faire atteindre à tous les élèves un niveau de français équivalent proche de leurs camarades de classe ayant le français comme langue première. En outre, le plus grand nombre d'enseignants devraient être formés aux spécificités du contexte plurilingue dans le développement de la composante « Comprendre et s'exprimer en utilisant la langue française » du domaine 1 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les établissements EFE accueillent des élèves de toutes origines, dont les compétences linguistiques sont extrêmement variées. Afin de répondre aux attentes de plus en plus élevées concernant le plurilinguisme, il est primordial de différencier les apprentissages en langue (français, anglais et langue nationale) pour que toutes et tous puissent atteindre un haut niveau quel que soit le point de départ. Beaucoup d'établissements le proposent déjà, il nous semble important de le généraliser.

1.2 Faire entrer la communauté éducative dans une démarche de qualité

De plus en plus de services français, publics et privés, se sont engagés dans une démarche qualité, visant à répondre aux attentes des usagers. Référentiel Marianne, Label Qualité français langue étrangère du CIEP, Label EDUFORM du Ministère de l'Éducation nationale (pour la formation continue), label Qualeduc en sont des exemples.

Il est aujourd'hui temps que l'EFE s'y engage : il dispose déjà de tous les outils pour ce faire. Son intérêt pour une telle démarche destinée à répondre aux attentes légitimes et renouvelées des familles lui permettrait de faire son auto-évaluation, d'entrer dans une démarche de sensibilisation collective de l'ensemble des acteurs, qui lui permettrait en outre de partager réellement la fierté d'être reconnu pour la qualité incontestable de son travail et des démarches entreprises.

1.3 Une éducation inclusive : faire que tous les élèves et tous les parcours puissent être reconnus

La réputation du modèle d'enseignement français s'est notamment construite sur la reconnaissance de sa pédagogie, mais pas seulement. La force de notre modèle repose sur l'ensemble de son volet éducatif : vie scolaire, vie de l'élève et vivre ensemble. C'est à ce titre que l'école française s'est engagée depuis plusieurs années dans la voie de l'éducation inclusive. Si l'acception large de cette notion s'applique à l'ensemble des diversités que l'on peut rencontrer dans une salle de classe et que l'école doit prendre en compte pour proposer un enseignement qui répond aux intérêts et besoins des élèves, elle concerne particulièrement les enfants en situation de handicap, qui, pour la plupart, peuvent franchir la même porte d'école que les autres, et s'y épanouir socialement et intellectuellement si des mesures d'accessibilité sont mises en place.

Comment expliquer à une famille française que les principes qui fondent les réformes des dernières années et celle annoncée ne se retrouvent pas dans nos écoles homologuées ? C'est malheureusement le constat que nous pouvons faire au sein de notre réseau. Certes, et c'est un progrès à reconnaître et à saluer, l'AEFE, la MLF

et certains établissements partenaires se sont organisés pour rendre leurs écoles plus inclusives et exemplaires, mais nous sommes encore loin du résultat que nous pourrions obtenir si nous donnions à ce réseau les moyens de le faire.

Nous rappelons plus haut que les familles comparent les résultats, certes, mais elles sont également de plus en plus attentives à l'attention, à la bienveillance, et à l'épanouissement de leur enfant au sein de l'école. Il faut donc inscrire l'ensemble de l'EFE dans cette démarche et la préparer à en faire une priorité aussi importante que l'exigence et l'excellence académique dont elle n'est pas antinomique, au contraire. Le renouveau pédagogique et didactique déployé pour inclure l'ensemble des élèves dans les apprentissages assure tout autant, parfois plus, le développement du plein potentiel de l'ensemble des élèves.

2. Reconnaître et valoriser le parcours enseignant

2.1 Pour un continuum de formation

La formation à l'enseignement français à l'étranger doit s'envisager dès la formation initiale dans les ESPE. Les auditions que nous avons pu mener nous ont permis de relever que trop peu d'ESPE proposent une véritable préparation à l'enseignement français à l'étranger, quasiment aucune unité d'enseignement spécifique n'est proposée. L'idée est donc d'envisager un continuum de formation pour les enseignants en EFE.

L'offre de formation initiale et continue nécessite d'être plurielle et de s'adresser à différents profils d'enseignants : recrutés locaux ou titulaires de l'Éducation nationale. Le développement de la formation et la hausse du niveau de qualification globale des enseignants dans le réseau seront un levier de l'attractivité de la France et de l'excellence véhiculée par l'EFE. Nous allons donc formuler des propositions permettant de certifier le plus grand nombre dans des ESPE locaux à l'étranger. Le fait d'enseigner à l'étranger ne doit pas constituer une entrave au développement professionnel ni au développement des compétences professionnelles certifiées, et la validation doit pouvoir être réalisée sans retour systématique en France.

LA FORMATION INITIALE POUR ENSEIGNER À L'INTERNATIONAL

Ce type de formation s'adresse aux étudiants qui font le choix de vouloir enseigner à l'étranger dès la formation initiale. Nous proposons d'ajouter à l'offre de formation des masters Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF), à savoir, actuellement, MEEF premier degré, MEEF second degré, MEEF encadrement éducatif et MEEF pratiques et ingénierie de la formation, **la création d'une cinquième mention de master MEEF : enseigner dans un établissement français à l'international, master MEEF EFI. Cette cinquième mention constituerait une voie d'excellence pour enseigner à l'étranger qui offrirait bien entendu la possibilité d'enseigner également en France, notamment en sections internationales ou filières bilingues.**

Ces masters MEEF EFI pourraient se mettre en place via un partenariat, entre autres pour ses compétences en la matière, avec le CIEP dans le cadre d'unités d'enseignement spécifiques portant sur les techniques et méthodes pour enseigner à des élèves qui ne maîtrisent parfois pas totalement la langue française.

Si la formation des enseignants reste inchangée

Il s'agirait de mettre en place à l'entrée en M1 un choix et un cursus spécifique pour enseigner à l'étranger, un master MEEF mention EFI (Enseigner dans un établissement français à l'international).

Le concours resterait le même, mais des unités d'enseignement seraient proposées pour se destiner à l'enseignement à l'étranger : découverte du réseau, spécificité des postes à l'étranger, travail en partenariat avec les acteurs locaux, les différents types de postes, l'organisation de la formation continue, la préparation de certifications manquantes au sein du réseau (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive- CAPPEI-).

Ce qui peut amener à envisager un référentiel de compétences professionnelles spécifiques pour ces enseignants (à élaborer en coopération avec les personnels du réseau et des opérateurs).

Cette mention devrait s'organiser de façon à former des enseignants spécifiquement préparés pour enseigner dans les établissements français à l'international et cela notamment en permettant plus de mobilités à l'étranger dans le cadre de stages, longs ou courts, dans des établissements du réseau, dans des établissements du système local et dans des universités locales.

De plus, il nous semble nécessaire d'envisager la création d'une plateforme de recrutement pour l'enseignement français à l'international. Cette plateforme pourrait centraliser les demandes émanant des étudiants et les offres de tous les établissements français homologués à l'étranger. Il serait possible de déployer cette plateforme à deux niveaux : 1) au sein des ESPE et 2) au niveau national grâce par exemple au soutien du Réseau National des ESPE.

Si la formation des enseignants évolue vers un prérecrutement en L3

En Licence 3, les étudiants suivent une formation dans leur composante disciplinaire (ou dans une licence « sciences de l'Éducation ») puis sont prérecrutés à l'issue des épreuves écrites de la Licence 3. Ils entrent ensuite dans un Institut National Supérieur du Professorat (INSP) dans lequel ils valident un master. Quatre mentions pourraient être mises en place, deux mentions MEEF proches de celles existantes (1er degré et 2nd degré pour enseigner en France) et deux mentions MEEF EFI, tournées vers l'enseignement à l'International.

LA FORMATION CONTINUE POUR ENSEIGNER À L'INTERNATIONAL

De nombreux diplômes (DU et master) ont été développés afin d'assurer la formation continue des enseignants recrutés locaux. Le panorama des formations existantes (master MEEF, formation des EEMCP2, formation des chefs d'établissement, formations zone MOPI et PO et Mlf America) est présenté en annexe. Deux limites peuvent être posées à ces différents diplômes :

- Une difficulté à mettre en œuvre un véritable accompagnement local, comme souligné par le rapport Pietryk (2017) au sujet du DU de Clermont-Ferrand ;
- Une difficulté à permettre au maximum d'enseignants recrutés locaux d'accéder aux concours d'enseignant.

Il semble donc nécessaire de mettre en place un véritable accompagnement de terrain, ce dernier pouvant se faire par différents acteurs :

1. Les EEMCP2 par des visites conseil ;
2. Un accompagnement pédagogique au sein de l'établissement réalisé par des résidents volontaires de l'établissement (sur le mode des accompagnants pédagogiques mis en place dans la zone MOPI par l'AEFE) ;
3. Un accompagnement à distance par des formateurs de l'académie partenaire ou encore via des « micro-visites » effectuées en visio grâce à une tablette ou smartphone, comme ce qui a été mis en œuvre dans le cadre de la formation continue organisée par la MLF America.

Si les DU constituent un moyen d'accompagner professionnellement les enseignants recrutés locaux, ils ne peuvent permettre l'accès aux concours de recrutement. Des formations de niveau master MEEF peuvent permettre d'accéder au concours de recrutement sous réserve de conditions de nationalité. Il serait aussi intéressant de pouvoir **développer des doubles diplômes entre universités françaises et étrangères.**

Il nous semble intéressant d'envisager la mise en place d'une formation certifiante en partenariat avec les opérateurs du réseau d'enseignement français à l'étranger et le CIEP, qui possède des formateurs dans plus de 80 pays dans le monde qui travaillent déjà en partenariat avec les Alliances Françaises. Enfin, il serait intéressant d'exploiter les ressources en ligne créées par différents opérateurs publics (IFé, Canopé) afin de développer l'offre de formation qui reste encore fortement dépendante des compétences des EEMCP2.

- S'appuyer plus fortement sur des ressources déjà existantes dont certaines ne sont pas accessibles (ou du moins pas intégralement) ni utilisables par tous les enseignants de l'EFE en raison de l'absence d'adresse académique chez les enseignants non titulaires ou les titulaires partis de France avant la mise en place d'adresses académiques ;
- Créer des parcours M@gistere spécifiques pour l'enseignement dans un établissement français à l'étranger.

2.2 Créer des instituts de formation à l'international : les ESPEI, ouverts aux établissements de l'EFE

La création d'instituts de formation à l'international nous semble constituer un levier fort de la consolidation d'un enseignement français de qualité à l'international, en quelques sortes des ESPE décentralisées par zone à l'étranger : des ESPE à l'International (ESPEI).

Les EGD pourraient constituer les lieux d'accueil de ces instituts. Choisis pour leur dimension stratégique, ils pourraient constituer un véritable outil du déploiement de la formation initiale et continue.

Ces ESPEI pourraient constituer de véritables lieux de formation et d'échanges sur les pratiques pédagogiques, et permettre des formations sur le modèle des Ateliers Canopé établis dans les académies et parfois hébergés au sein d'ESPE. Cette proposition est aussi en accord avec le rapport Studer (2018) qui propose de créer des « **maisons universitaires de l'éducation**, réunissant les ESPE et une antenne de Canopé dans un même lieu » afin notamment d'impulser des formations autour du numérique.

La création de tiers lieux, véritables lieux de formation (pour élèves et enseignants) et d'échanges aura pour but de **faciliter le développement de collaborations au sein des équipes pédagogiques**.

2.3 Rééquilibrer l'offre de formation à l'étranger

Permettre la validation des fonctionnaires stagiaires à l'étranger

À l'heure actuelle, il n'est pas possible pour un titulaire stagiaire de réaliser son année de stage dans un établissement à l'étranger. La validation du stagiaire se fait dans le cadre d'une académie de rattachement, et après des visites d'un IPR. Il existe des académies partenaires des établissements français à l'étranger et des IPR disciplinaires dans le réseau AEFÉ. Tout semble donc réuni pour la mise en place d'une validation de l'année de stage à l'étranger.

Il est également important de profiler le recrutement des EEMCP2 ayant antérieurement assuré des fonctions de chargé de mission d'inspection auprès d'un inspecteur d'Académie IPR.

Développer une formation de formateur pour les EEMCP2

Si les séminaires de deux à trois jours constituent des temps de formation importants et nécessaires, le passage de la fonction de formateur académique à celui d'EEMCP2 et de formateur au quotidien nécessite d'être accompagné et de construire de véritables compétences professionnelles de formateur. Aussi, des actions de formation pour les EEMCP2, pour les accompagner dans la construction de leur professionnalité de formateur doivent être envisagées.

À titre expérimental en 2018-2019, des EEMCP2 des zones Europe et Afrique du Nord présentent le CAFFA (certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique second degré) en lien avec l'ESPE de l'académie de Nancy-Metz. Il nous semblerait intéressant d'étendre ce type d'expérimentation au CAPPEI.

Formation des chefs d'établissement

Dans un contexte spécifique de gestion d'un établissement scolaire à l'étranger, les chefs d'établissement devraient pouvoir bénéficier d'une préparation à cette mission. Une formation continue (plus conséquente que les séminaires proposés) pourrait être développée pour former aux entretiens de PPCR, au management, à la démarche qualité... par exemple. Cette démarche de formation continue est illustrée par le master POSEFI mis en place par l'ESPE de Lille.

2.4 Une certification complémentaire « Enseigner dans un établissement français à l'international »

Les enseignants titulaires de l'Éducation nationale en France, mais ne possédant pas un master MEEF EFI pourraient se voir exclus du processus de recrutement des établissements français à l'étranger, nous proposons donc de créer une certification complémentaire « Enseigner dans un établissement français à l'international » afin d'en ouvrir l'accès à des enseignants souhaitant vivre cette expérience plus tard dans leurs parcours professionnels. La formation pourrait être faite soit en présentiel dans les académies soit dans des dispositifs hybrides.

2.5 Valoriser le retour en France des enseignants

Dans le contexte particulier d'enseignement d'un établissement français à l'étranger, les enseignants sont conduits à développer des compétences spécifiques. La reconnaissance de ces compétences via une VAE constitue un moyen important de valorisation. Des VAE (totales ou partielles) relatives à la certification DNL, au CAFFA, au CAPPEI voire à la validation de certaines Unités d'Enseignement de DU ou master doivent être envisagées.

3. Ouvrir une réflexion sur la gestion des ressources humaines pour assurer un développement de qualité dans l'ensemble du réseau

Depuis des années, les conditions sont réunies pour que la masse salariale (glissement vieillesse technicité — GVT —, pension civile, non-mobilité, évolution au grand choix jusqu'à très récemment...) devienne le frein inéluctable au développement du réseau, mais plus grave encore que cette masse salariale mène au statu quo puisque l'état du budget ne permet plus de maintenir le nombre de détachés sans créer les conditions d'un déficit pérenne.

3.1 Préparer les conditions d'une évolution attendue par de nombreux acteurs du réseau

L'incapacité du modèle actuel à accompagner le développement du réseau est à chercher dans les sujets suivants :

- les conditions du décret 2002.22 qui bloquent toutes possibilités de faire évoluer le statut de détaché, résident ou expatrié ;
- les plafonds d'emplois (sous plafond et hors plafond) qui bloquent toute possibilité de marge de manœuvre pour les établissements EGD d'avoir recours à des recrutés locaux qui sont pourtant financés à 100 % par les droits d'écolage, obligeant à externaliser des emplois qui deviennent plus coûteux ;
- la mobilité telle qu'envisagée dans la note de service n° 2018_102 du 6 septembre 2018. En effet, si l'initiative de réellement mettre en œuvre, à partir de la rentrée 2019, la mobilité telle qu'elle était prévue à l'origine répond à une attente exprimée par plusieurs acteurs, elle manque de souplesse pour répondre à certains contextes locaux ;
- le redéploiement des personnels dans le réseau. Si le développement du réseau n'était pas accompagné dans certaines zones géographiques par un redéploiement suffisant de personnels détachés, alors la capacité de faire vivre un système de formation autonome, et donc de valorisation des carrières des personnels de l'EFE, se verrait fortement compromise.

Il conviendrait donc, pour aboutir au doublement des effectifs, d'entamer une réflexion avec le comité technique de l'AEFE sur les conditions d'un nouveau statut d'enseignant titulaire à l'international, autour de deux possibilités de détachements : en contrat de droit français (actuels résidents et expatriés) ou en contrat de droit local (actuels détachés directs), caractérisés par les éléments suivants :

- publier les termes précis de la mission de l'enseignant lors de l'appel à candidatures, afin de bien faire coïncider les missions attribuées avec les besoins attendus localement (certifications particulières, référent CAPPEI, référent numérique, référent handicap, etc.) ;
- dès l'obtention de son détachement, l'enseignant pourrait bénéficier d'un accompagnement préparatoire au départ de la part d'un enseignant « référent » (par discipline) de son établissement d'accueil et d'une formation de l'AEFE via les corps d'inspection ;
- revoir les conditions de l'ISVL en fonction de nouveaux critères plus rémunérateurs en fonction des zones à risques et des difficultés de recrutement ;
- établir le montant de l'ISVL par une commission multipartite locale et versée directement par l'établissement aux résidents dans la même monnaie que celle des frais d'écolage perçus par l'établissement¹ ;
- assurer la gratuité des frais de scolarité aux enfants scolarisés dans l'établissement de leur parent enseignant, plutôt que le système d'indemnisation actuel qui ne couvre parfois pas totalement les frais de scolarité ou sert parfois à scolariser des enfants d'enseignants dans un autre établissement privé ou public, hors du réseau d'EFE ;
- permettre le paiement de primes ou des décharges horaires pour les personnels qui valorisent leur carrière par le biais de la formation continue et mettent cette expérience au service de l'établissement, entre autres pour l'école inclusive ;
- permettre une prime spécifique et des décharges horaires en adéquation avec les besoins, pour les enseignants recrutés afin d'assurer des missions de formation initiale et continue, et permettre ainsi, grâce à cette expérience, une valorisation de leur carrière lors du retour en France, ainsi que la possibilité pour ceux qui le souhaitent de poursuivre une expérience de formation ou d'inspection ;
- permettre la prise en charge des frais de déménagement du nouveau statut ;
- faire valoir les acquis d'expérience de l'enseignant, à la fin de sa mission, et lui permettre ainsi de bénéficier prioritairement d'un poste à profil à son retour en France, s'il le souhaite ;
- autoriser la possibilité à un enseignant, à l'issue de son contrat de détachement de 6 ans de droit français, de basculer vers un détachement aux mêmes conditions financières, mais de droit local, après

¹ L'ISVL est actuellement définie en France et versée en euros mais financée par l'établissement. Le fonctionnement est donc le suivant : lorsque l'établissement facture ses frais en monnaie locale, il doit acheter des euros qu'il envoie en France, puis la France reverse ces mêmes euros aux résidents, qui les "rapatrient" pour acheter de la monnaie locale. Ce fonctionnement est indéniablement coûteux à deux titres : 1) les frais de change supportés par l'établissement dans un sens et par les enseignants dans l'autre sens pour la totalité des ISVL 2) les frais occasionnés par la gestion AEFE de ces montants actualisés chaque trimestre, encaissés, gérés et reversés.

avis consultatif des représentants élus des parents d'élèves, puisqu'ils financeraient alors intégralement ce poste à la charge de l'établissement;

- exonérer de PRR l'établissement qui ferait un tel choix pour compenser la transformation d'un détachement de résident en détachement en contrat local ce qui reviendrait à un coût neutre pour l'établissement, voire moins cher dans les établissements aux taux de remontée importants;
- permettre à l'AEFE, qui libérerait ainsi un poste de détaché de droit français, de conserver un poste de détaché pour le dédier à un poste de formation continue au sein de l'EFE.

La cohabitation de ces deux statuts — détaché en contrat de droit français et détaché en contrat local — au sein des établissements conventionnés et EGD présenterait les avantages suivants :

- permettre aux enseignants et aux établissements qui le souhaitent de continuer à travailler ensemble grâce à une prolongation en détachement direct, surtout si l'enseignant s'est lancé sur des projets de long terme;
- éviter de forcer un personnel qui souhaiterait rester et ne ferait de toute façon pas le choix de rentrer en France au terme de sa mission, à démissionner ou à demander une mise en disponibilité (incertaine);
- permettre aux représentants élus des parents d'élèves d'émettre un avis dans la décision de garder un enseignant au-delà des 6 ans;
- permettre aux chefs d'établissements et à l'équipe enseignante de préserver un socle d'expérience et d'ancienneté afin d'éviter une rotation trop importante qui peut s'avérer déstabilisatrice lorsque le personnel en mobilité est un référent ou un personnel engagé sur des projets transdisciplinaires;
- permettre de détacher des TNR en droit local, tant qu'ils n'ont pas obtenu un contrat de droit français grâce à la cohabitation des statuts.

Ce nouveau statut serait à créer aux conditions évidentes de respect du droit du travail et des accords issus de la négociation collective, et ne remettrait pas en question les contrats de résidents ou d'expatriés signés préalablement à l'existence de ce nouveau statut. Il ne concernerait que les nouveaux contrats.

Il réglerait un certain nombre de problèmes :

- coexistence de trois types de contrats inégalitaires (contrat local, résident ou expatrié), au sein d'un même établissement, pour une même qualification initiale d'enseignants titulaires, avec de forts écarts de rémunérations qui ne trouvent aucun équivalent en France, malgré les différences d'établissements, de conditions de travail et de coût de la vie d'un lieu à l'autre du territoire national. Harmoniser les conditions de détachement permettrait d'harmoniser les salaires des enseignants titulaires et d'en réduire ainsi l'impact sur la pension civile à la charge de l'AEFE
- inégalité des conditions de retraite entre enseignants titulaires
- faiblesse voire absence de culture de la lettre de mission dans l'EFE, alors qu'elle se développe en France (référents numérique, etc.).

3.2 Les autorisations de détachement, un enjeu fort suscitant des tensions qui pourraient être résolues

Parce que derrière chaque détachement il y a un enseignant, et souvent une famille, il paraît indispensable de régler le problème des détachements qui réapparaît chaque année en tenant compte de la détresse que font naître les refus ou les détachements tardifs. La gestion des détachements amène son lot annuel de perte d'énergie, de règlement par défaut et de désorganisation des services faute d'avoir pu anticiper la situation.

Actuellement, les détachements sont accordés sans que les recteurs ou les DASEN n'aient, jusqu'au dernier moment, de visibilité sur le nombre de retours des enseignants en France ni même le nombre de détachements qu'ils auront à instruire. Lorsque leur académie est en tension, la tentation du refus est grande. Et ce, d'autant plus que le temps de ce détachement était jusqu'à présent indéfini. La mobilité obligatoire est pour les recteurs et DASEN un gage de retour et donc de meilleure visibilité des effectifs disponibles.

Il paraît donc important de faire des propositions pratiques :

Une première hypothèse de travail serait que les moyens en ETP soient affectés au national à raison de 880.000 enseignants – 10.000 :

Les notes de service prévoient que les demandes de nouveaux détachements soient faites avant le 30 mars de l'année scolaire en cours pour l'année suivante (1er septembre). En parallèle les demandes de réintégration doivent être faites avec le « mouvement national », cette année le 2 décembre 2018, pour une affectation en septembre de l'année suivante (connue en avril pour le personnel). Le recensement des détachés qui restent à l'étranger est lui connu dès début décembre.

→ Si cette affectation 880.000 – 10.000 était retenue :

Le MEN attribuerait, à partir de ses cartes départementales pour le premier degré et académiques pour le second degré, le nombre d'ETP exact pour compenser les détachements déjà en cours sur 10.000 ETP titulaires déjà en détachement. Le MEN serait en mesure de faire le calcul des « nouvelles » demandes de détachement reçues au 30 mars selon les académies, et les recteurs recevraient fin mars les moyens en titulaires en accord avec ces chiffres. Les réintégrations pourraient être décomptées dès décembre. On obtient un nombre d'ETP par académie donné en compensation sur les 10.000 détachements.

Les avantages de cette mesure :

- L'élimination des allers-retours entre les bureaux de la DGRH et les académies pour les demandes d'avis des recteurs (2nd degré) et DASEN (1er degré) sur le détachement ;
- L'assurance pour les recteurs/DASEN d'avoir leurs ETP en titulaires ;
- Le respect de l'égalité pour tous devant la possibilité d'évolution. Le « droit » à évolution, à travers une expérience à l'étranger, est donné à chacun et devient cohérent avec le choix de carrière possible à plus grande échelle puisque l'on n'aura plus de refus des académies qui ne veulent pas se retrouver sans titulaires ;
- La connaissance « fine » des effectifs à l'étranger par chaque recteur et la comparaison possible entre les académies.

Une deuxième hypothèse serait que, début décembre, dès le retour du recensement des détachés qui restent en poste à l'étranger et de ceux qui rentrent en France, les recteurs puissent transmettre pour janvier un seuil minimal de détachement possible dans chaque discipline du 1er et 2e degré. Ce retour pourrait être centralisé par le MEN et transmis aux opérateurs pour information à l'ensemble des établissements. Les opérateurs pourraient ainsi, après connaissance de ces seuils, anticiper les détachements et faire une répartition au regard des différentes candidatures pour que, lors des commissions paritaires, les personnels sachent spécifiquement dès le mois de mars le risque connu de non-affectation dans l'académie qui aurait atteint son seuil. Au-dessous du seuil annoncé les demandes détachements seraient acceptées, au-dessus elles seraient refusées ou très hypothétiques.

Une conférence des moyens, qui était organisée il y a quelques années et qui avait pour vocation de faire rencontrer les opérateurs et le MEN, serait certainement une option à reconsidérer.

3.3 Un ratio professeurs titulaires/élèves inéquitable qui peut être progressivement corrigé

Aujourd'hui, pour calculer le taux d'encadrement par des titulaires, on ne tient pas compte de l'ensemble des titulaires dans un établissement, mais seulement des détachés.

Pour être parfaitement juste vis-à-vis des établissements, il faudrait calculer la part de titulaires et non de détachés devant les élèves et, une fois le calcul réalisé, réorganiser dans le temps et l'espace les affectations de titulaires détachés et réévaluer le taux de participation à leur rémunération pour favoriser l'équité entre établissements. **Ce ratio serait une solution pour traiter équitablement tous les établissements.**

En effet, aujourd'hui, la répartition des enseignants titulaires, et notamment expatriés et résidents, est peu équitable, à la fois selon le statut de l'établissement, mais aussi selon la zone géographique. De plus, cette répartition est due à des raisons historiques et n'est pas corrélée aux besoins de développement (zones stratégiques pour la France ou zones où il est difficile de recruter des personnels de droit local qualifiés). Cette nécessité de redéploiement est soulignée par de nombreux rapports et dans le plan en faveur de l'enseignement français à l'étranger établi en 2013 sous la conduite de Mme Hélène Conway-Mouret, ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères de l'époque.

THÈME 2

RECOMMANDATIONS QUALITE

Recommandation 68 :

dans le cadre de la formation continue, développer les formations sur les thèmes de la bienveillance, de l'épanouissement à l'école et de l'empathie.

Recommandation 55 :

inciter par la formation des personnels et dans l'ensemble des établissements EFE la mise en place des enseignements de FLE avec une participation différenciée selon les besoins.

Recommandation 56 :

favoriser dans l'ensemble des établissements EFE les cours d'anglais langue seconde ou de la langue du pays d'accueil avec une participation différenciée selon les besoins.

Recommandation 57 :

faire entrer l'EFE dans une démarche qualité officielle afin de répondre aux attentes des familles.



Recommandation 58 :

reconnaître publiquement au niveau du MEN et du MEAE les établissements de l'EFE ayant adopté une démarche qualité, et les mettre à l'honneur lors de rassemblements de l'EFE organisés par les missions diplomatiques ou les ministères.

THÈME 2

RECOMMANDATIONS ECOLE INCLUSIVE

Recommandation 59 :

faire de l'école inclusive une priorité de tous les établissements de l'EFE en l'inscrivant dans les projets d'établissements.

Recommandation 60 :

former des référents « inclusion » en primaire et secondaire dans chaque établissement, et prévoir une rétribution ou une décharge horaire pour cet accompagnement.

Recommandation 61 :

ouvrir lors des recrutements des résidents des postes à profils (certifiés CAPPEI/2CA-SH/ou CAPA-SH) dans les EGD ou les conventionnés n'ayant pas d'enseignants formés à l'inclusion.

Recommandation 62 :

s'assurer que dans les prochaines années, l'ensemble des enseignants aient reçu une formation sur l'éducation inclusive, en ligne ou en présentiel, dont les adaptations spécifiques aux élèves dys en contexte plurilingue.

Recommandation 63 :

mettre à disposition de tous les établissements et de tous les consulats un livret de prise en charge du handicap dans l'EFE, explicitant par exemple le fonctionnement des bourses scolaires pour les accompagnants et la procédure de dépôt du dossier administratif.

Recommandation 64 :

élaborer dans chaque pays d'EFE une charte de l'accompagnant, avec ses droits et ses obligations, à destination des familles. Des documents types pourraient être aussi mis à disposition pour aider les familles à recruter les accompagnants de leurs enfants.

Recommandation 65 :

mettre en place une plateforme numérique de mutualisation des CV d'accompagnants avec accès pour tous les établissements (répartition par pays et villes).

Recommandation 66 :

prendre en compte le coût de la rémunération de l'accompagnant de l'enfant en situation de handicap comme frais de scolarité pour calculer le revenu de référence (revenu net- frais de scolarité) dans le cadre des bourses.

Recommandation 67 :

informer de manière beaucoup plus explicite via l'ensemble des établissements que toute famille boursière peut prétendre à la prise en charge totale ou partielle du salaire de l'accompagnant de leur enfant.

THÈME 2

RECOMMANDATIONS FORMATION CONTINUE

Recommandation 18 :

proposer des formations continues au sein de l'EFE sur le thème du plurilinguisme réunissant enseignants locaux de filières plurilingues, FLE et professeurs universitaires de langue française locaux pour travailler conjointement sur les particularités de l'approche de l'enseignement des langues dans les établissements primaires, secondaires et supérieurs du pays.

⋮

Recommandation 22 :

créer à l'AEFE une plateforme de mutualisation des données pédagogiques de FLE, de disciplines non linguistiques (DNL), des cours en lignes, des CV d'enseignants FLE, d'assistants de langues, de retraités de l'enseignement à l'étranger...

Recommandation 80 :

créer des instituts locaux de formations dans des EGD, les ESPÉI.

Recommandation 74 :

créer une mention « enseigner dans un établissement français à l'international », dans le master MEEF.

Recommandation 87 :

créer une certification complémentaire « Enseigner dans un établissement français à l'international ».

Recommandation 77 :

enrichir et développer une offre de formation hybride en DU et MASTER.

Recommandation 73 :

établir un continuum, de la formation initiale à la formation continue, visant à former spécifiquement à l'enseignement à l'étranger.

Recommandation 76 :

mettre en œuvre un accompagnement pédagogique de terrain renforcé, en présentiel et/ou à distance.

Recommandation 79 :

optimiser l'usage des ressources de formation existantes pour la formation des enseignants.

Recommandation 88 :

développer la formation continue des chefs d'établissement pour les préparer à l'international et à la gestion public-privé des établissements de l'EFE.

Recommandation 20 :

permettre aux EEMCP2 (dédiés à la formation continue) d'effectuer des visites conseil auprès des enseignants de filières labellisées au sein des établissements LabelFrancEducation.

Recommandation 86 :

développer l'offre de formation à destination des EEMCP2.

Recommandation 85 :

permettre aux enseignants titulaires à l'étranger d'accéder à la formation du CAPPEI.

Recommandation 78 :

développer des formations en partenariat avec le CIEP.

Recommandation 83 :

développer les missions d'inspection par les EEMCP2 ayant assuré cette mission ou étant recrutés à l'avenir avec cette compétence.

Recommandation 84 :

renforcer les relations avec les académies partenaires pour permettre la validation des stagiaires.

**Recommandation 82 :**

mettre en place la validation de l'année de stage à l'étranger.

**Recommandation 89 :**

établir des VAE afin de valoriser les compétences développées lors des périodes d'enseignement à l'international.

**Recommandation 90 :**

donner la possibilité aux DAREIC de proposer au service des ressources humaines l'ouverture de postes à profils pour les enseignants de retour de périodes d'enseignement à l'international.

Recommandation 91 :

mieux exploiter le temps des rendez-vous de carrière pour présenter les perspectives d'engagement dans la voie de l'enseignement à l'étranger.

Recommandation 21 :

donner aux établissements LabelFrancEducation accès aux ressources CANOPE et aux supports médias français, en mutualisant si besoin via les services de coopération et d'action culturelle de l'ambassade.

Recommandation 23 :

mettre en place à l'AEFE un support numérique imprimable expliquant ce que sont l'EFE, les filières LabelFrancEducation et les FLAM. Diffuser ce support auprès des établissements en France, aux corps d'inspection et à l'ESEN, afin de favoriser les échanges.

Recommandation 75 :

créer une plateforme centralisant les emplois émanant des établissements français à l'étranger.

THÈME 2

RECOMMANDATIONS RESSOURCES HUMAINES

Recommandation 92 :

ouvrir une concertation entre le MEN et le MEAE afin de faire évoluer le décret 2002-22.

.....► **Recommandation 93 :**
ouvrir la réflexion sur la création d'un statut unique de l'enseignant détaché.

.....► **Recommandation 94 :**
revoir le plafond d'emploi de manière cohérente en réponse à la création d'un nouveau statut.

Recommandation 95 :

permettre 1500 détachements supplémentaires pour l'EFE en montant le nombre d'enseignants détachés à 10590.

.....► **Recommandation 96 :**
permettre à terme à l'ensemble des EGD et établissements conventionnés d'avoir accès aux détachements directs.

.....► **Recommandation 97 :**
mettre en place un mode de fonctionnement pour les demandes de premier détachement qui puisse prendre en compte le nouveau contexte de tension rencontré par les académies.

.....► **Recommandation 98 :**
mettre en place un ratio minimum et maximum de titulaire par élèves par établissement, afin d'offrir à l'ensemble des élèves la même part d'encadrement pédagogique « certifié français ».

THÈME 3

RENFORCER LA CONFIANCE DANS LA GOUVERNANCE DE L'EFE _____

Si dans les établissements de l'EFE sans comité de gestion (essentiellement les EGD) les parents d'élèves ont une place identique à celle qu'ils peuvent avoir en France en termes de représentation et de présence dans la gouvernance de l'établissement, il n'en demeure pas moins que les familles rappellent souvent le principe de cofinancement et le poids des frais de scolarité qu'ils acquittent afin de légitimer leurs demandes de prise en compte.

1. Mieux reconnaître la place des familles et renforcer leur participation

Il paraît donc incontournable de trouver des réponses aux attentes exprimées par les parents, mais il semble avant tout nécessaire de réfléchir également au développement de la confiance mutuelle de part et d'autre. L'homologation doit y contribuer de manière essentielle, car elle garantit aux familles qu'elles peuvent faire confiance à la qualité de l'enseignement et donc aux choix d'investissements en la matière. Mais tout comme on ne s'improvise pas pédagogue, on ne s'improvise pas gestionnaire. Néanmoins des évolutions sont à prévoir, particulièrement en matière de décision d'investissements, car si les parents ne sont pas entendus ils perdront totalement confiance dans le principe de la gestion publique au sein de l'EFE et chercheront logiquement à gagner leur indépendance via la promotion d'une gestion privée qui, tout en demeurant sous le contrôle pédagogique de l'homologation, permet de sortir d'une tutelle de l'opérateur public (lui-même tributaire d'un contrôle public et de conventions sociales historiques) perçue comme trop contraignante.

D'autre part, et c'est un élément qui revient très régulièrement dans l'analyse des réponses aux consultations publiques effectuées dans le cadre de cette mission, les familles attendent de l'EFE une meilleure communication. Si la représentation parentale doit rester forte en matière décisionnelle, il paraît également important qu'un lien direct de communication (voire de consultation, notamment concernant les objectifs et indicateurs du projet d'établissement) se noue avec les familles, notamment grâce aux outils numériques qui permettent aujourd'hui de l'envisager facilement et à destination du plus grand nombre. En effet, beaucoup de familles n'entrent pas naturellement dans l'établissement de leurs enfants, en dehors de la relation professeur-élève. De fait, il est de la responsabilité de l'établissement d'informer toutes les familles des coûts réels de la scolarité et de son fonctionnement, de ses investissements passés et de la pertinence de ses investissements futurs... L'EFE gagnerait une confiance de principe en faisant la démarche d'informer volontairement et régulièrement les familles, notamment en amont des décisions, plutôt que de ne communiquer que lorsqu'elle en est obligée, ce qui est souvent mal vécu.

Le principe de confiance réciproque doit conduire à reconnaître la pertinence de l'avis de l'ensemble des parties prenantes de l'EFE; celui des parents d'élèves ne doit donc pas échapper à la règle. Il faut donc accepter l'idée de lui donner une meilleure reconnaissance au sein de nos établissements et de leurs instances de gouvernance.

Par ailleurs, les parents gestionnaires étant également employeurs, il est justifié qu'ils disposent d'un siège spécifique au Conseil d'administration de l'AEFE, où sont prises des décisions sur la gestion des recrutés locaux, par exemple. Un certain nombre d'établissements conventionnés évoquent également la nécessité de revoir les termes du conventionnement pour un partenariat, considérant que celui-ci n'est pas assez souple ou pas toujours respecté puisque des décisions peuvent être prises unilatéralement par l'AEFE, sans faire l'objet d'un avenant.

Dans certains établissements, des situations de conflits ou de rapports de force peuvent parfois exister sans qu'une solution acceptable par l'ensemble des parties prenantes ne soit trouvée. Le rapport propose un certain nombre de recommandations afin d'éviter de telles situations.

Nos anciens élèves, leurs parcours, leur attachement à la France, à sa langue et à ses valeurs, quelles que soient leurs nationalités, sont la fierté de l'EFE et ne peuvent que nous encourager à mieux comprendre le besoin de le défendre et de le développer.

La formule consacrée évoque souvent les anciens élèves de l'EFE comme les « meilleurs ambassadeurs » du réseau. Si l'expression est flatteuse, elle n'est cependant pas suffisamment valorisée par l'EFE. Beaucoup d'anciens élèves, à commencer par leur association représentative, souhaiteraient jouer un plus grand rôle dans les instances, les projets et l'avenir de l'EFE. Il faut donc se saisir de cette opportunité et mieux recenser les bonnes volontés qui permettront de créer du lien au sein de l'EFE. Notre réseau a d'énormes progrès à réaliser pour faire naître un sentiment d'appartenance, gage de fidélité et d'investissement des anciens dans le développement de l'EFE. Une plus grande place et une plus grande présence doivent leur être permises dans les établissements.

Le développement du rôle des anciens élèves au niveau mondial est également essentiel, car il permettrait d'apporter aux élèves actuels du réseau une forme d'assurance de trouver dans le monde entier des relais, des contacts, du soutien dans la poursuite de leur parcours après le baccalauréat

Les réponses des élèves du réseau à la consultation publique ont également permis d'enrichir la réflexion commune. Gageons qu'ils puissent également faire entendre leurs attentes au sein des instances de leurs établissements, car leur implication dans la vie de leur établissement dès le plus jeune âge contribuera également à alimenter leur soif d'engagement au sein du réseau des anciens élèves, nécessaire au développement de l'EFE.

THÈME 3

RECOMMANDATIONS GOUVERNANCE

PARENTS D'ÉLÈVES :

Recommandation 121 :

augmenter, au CA de l'AEFE, le nombre de sièges dévolus aux fédérations de parents d'élèves proportionnellement à celle de la représentation des personnels et dédier un siège spécifique représentant les organismes gestionnaires des établissements conventionnés.

Recommandation 122 :

réunir une commission permanente en amont du conseil d'administration de l'AEFE pour présenter le budget aux membres élus ou désignés de cette commission, où le nombre de représentants des parents est le même que celui des représentants des personnels.

Recommandation 123 :

arrêter chaque année en Conseil d'établissement des critères de satisfaction à sonder auprès de l'ensemble des familles pour qu'elles puissent conforter les choix de l'établissement ou faire entendre des demandes d'adaptation.

Recommandation 124 :

faire évoluer les objectifs ou indicateurs du projet d'établissement en fonction des retours des consultations ou enquêtes organisés auprès de l'ensemble de la communauté éducative.

Recommandation 125 :

consulter la représentation parentale pour les renouvellements de détachement au-delà de la période de mobilité de 6 ans.

Recommandation 127 :

contextualiser des dispositions particulières permettant l'adaptation du conventionnement.

ELUS :

Recommandation 131 :

permettre la participation des élus consulaires à la commission permanente sur le budget.

Recommandation 132 :

permettre la participation des élus consulaires à la commission permanente sur les décisions immobilières.

Recommandation 133 :

permettre aux élus consulaires de saisir le médiateur nommé dans le cadre du Conseil d'administration de l'AEFE.

THÈME 3

ETABLISSEMENT :

Recommandation 134 :

entretenir dès le plus jeune âge le sentiment d'appartenance à l'établissement et au réseau.

▶ **Recommandation 135 :**

inciter l'ensemble de l'EFE à participer aux événements de l'AEFE. La notion de réseau mondial pour les anciens élèves doit faire sens.

▶ **Recommandation 136 :**

permettre dans les établissements l'accueil physique d'une association d'anciens d'élèves (bureau, matériel et fichiers des anciens élèves).

▶ **Recommandation 137 :**

aider les anciens élèves à s'organiser en leur permettant d'avoir accès à des outils numériques recensant les initiatives et permettant une mutualisation des idées pour organiser des événements ou des levées de fonds.

▶ **Recommandation 138 :**

donner la possibilité aux élus du Conseil d'établissement d'inviter un représentant des anciens élèves en sa qualité d'expert.

▶ **Recommandation 139 :**

faire apparaître dans le projet d'établissement des objectifs en matière de recensement, de projets coopératifs et d'invitation aux événements des anciens élèves.

▶ **Recommandation 140 :**

recenser et créer des annuaires d'anciens au sein des établissements et permettre du mécénat par les entreprises.

▶ **Recommandation 141 :**

par le biais des plateformes AGORA ou celle des établissements mettre en place un tutorat conseil post bac afin de permettre aux anciens élèves d'aider un élève de lycée dans ses dernières années de secondaire.

▶ **Recommandation 142 :**

reconnaître la place des anciens élèves au sein des ambassades en les associant aux événements réservés à la communauté française (événements culturels, sportifs, politiques, etc.) et en parrainant leurs événements (gala, colloque, etc.).

▶ **Recommandation 143 :**

mettre en avant les parcours professionnels, les carrières des anciens élèves et les anciens élèves au parcours prestigieux en leur demandant de parrainer des établissements scolaires.

▶ **Recommandation 144 :**

favoriser les conditions d'une meilleure communication sur les outils déployés par l'Agence et via les réseaux sociaux pour mettre en lien les anciens élèves.

THÈME 3

ELEVES :

Recommandation 129 :

élire, dans le cadre du Conseil d'établissement, un binôme de médiateurs (composé d'un personnel et d'un parent d'élève) reconnus pour leurs compétences ou expériences en la matière.

Recommandation 130 :

élire un binôme de médiateurs dans le cadre du Conseil d'administration de l'AEFE, suite à la présentation d'une liste de noms suggérés pour leur qualification en la matière.

Recommandation 53 :

doter l'EFE d'indicateurs transparents sur les taux et destinations de départ des lycéens avant le bac (et leurs motifs), ainsi que sur les études supérieures suivies par les bacheliers du réseau (durant toute la durée de ces études, et pas seulement l'inscription).

Recommandation 54 :

doter l'EFE d'indicateurs afin de permettre à ses établissements d'entrer dans une politique de certification linguistique, reconnue par l'ensemble des universités de destination de ses bacheliers.

PARTIE 4

RENFORCER L'ATTACHEMENT DES FRANÇAIS DE FRANCE ENVERS L'EFE

« L'éducation est l'arme la puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde »

Nelson Mandela

Le défi du développement de ce réseau ne pourra être relevé sans l'adhésion ni le soutien de nos concitoyens résidents sur le territoire national. Il est donc nécessaire **de convaincre les Français de continuer à croire en ce réseau et en la légitimité de l'investissement qu'ils réalisent à travers lui**. Et au-delà de la diplomatie d'influence, de ce fameux soft power français qui pourrait le justifier à lui seul tant il répond à et se nourrit d'une approche multilatérale propre à répondre aux enjeux du 21ème siècle, **il est également temps que ce qui se construit au sein de ce réseau d'enseignement français à l'étranger bénéficie plus largement aux élèves de nos établissements scolaires en France**.

1. Un réseau au service de la France et des Français aujourd'hui et demain

Le réseau d'enseignement français à l'étranger, véritable fleuron qui a su gagner au fil des décennies le respect et la confiance de ses usagers ainsi que des États d'accueil, est actuellement fort de 355 000 élèves, de près de 500 établissements et accueille en son sein plus de 100 nationalités. Véritable vecteur de notre pouvoir d'influence, ce système permet à la France de nouer des liens étroits avec 137 pays du monde ainsi rapprochés à travers un système éducatif, une langue et la promotion de valeurs qui leur sont associés.

Les associations locales ou nationales d'anciens élèves du réseau français d'enseignement réunissent près de 600.000 élèves qui maintiennent ainsi des liens d'amitié et d'entraide. Ce potentiel d'influence des anciens élèves est considérable, d'autant qu'il convient d'y associer les familles qui ont fait le choix d'un établissement français. Beaucoup de ces anciens élèves se retrouvent aujourd'hui à des fonctions d'influence dans tous les domaines de la société à travers le monde : femmes et hommes politiques, dirigeants de grandes entreprises, chercheurs et universitaires, journalistes, artistes, etc. Ces personnalités sont de parfaits ambassadeurs de notre modèle éducatif et cultivent souvent une relation étroite et privilégiée avec la langue française, sa culture et ses valeurs.

1.1 Les liens tissés par ce réseau pour promouvoir la francophonie et la culture française

Notre réseau scolaire français, dont les élèves, anciens élèves et familles ont en partage la langue et les valeurs françaises, contribue à la promotion du français, tout comme les près de 100 instituts français et plus de 800 Alliances françaises qui accueillent de leur côté plus de 500.000 personnes, de tous âges, qui souhaitent apprendre la langue française, et plus de trois millions de personnes qui participent à leurs activités culturelles.

Les enjeux de développement et de promotion de la langue française sont fondamentaux, c'est pourquoi le Président de la République a souhaité impulser une dynamique nouvelle. En effet, le français est aujourd'hui la cinquième langue mondiale par le nombre de ses locuteurs, après le mandarin, l'anglais, l'espagnol et l'arabe, et la seule langue, avec l'anglais, à être présente sur les 5 continents.

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) prévoit une évolution importante de la population francophone, par rapport aux autres espaces linguistiques, si une politique ambitieuse en ce sens est menée.

N'y a-t-il pas, en association avec ces acteurs, un message fort de coopération à envoyer, coopération qui n'a pas fait pour le réseau scolaire toute la démonstration de son potentiel, et pour laquelle le développement de nos établissements scolaires serait une opportunité à saisir ?

Des milliers « d'ambassadeurs », au travers de nos anciens élèves, entretiennent des liens économiques avec la France dans leurs pays. Ils ont reçu dans leur éducation une part de France, de réflexes qui les lient à notre pays et dont ils se font promoteurs. Or, **le développement international des entreprises françaises favorise la santé économique de la France dans son ensemble et devrait ouvrir des portes d'expérience professionnelle à l'étranger à un plus grand nombre de travailleurs et d'étudiants de France.**

Des pays où le réseau est peu développé (la Chine, l'Inde, l'Afrique subsaharienne ou l'Amérique du Sud par exemple) forment non seulement des territoires où la coopération éducative devrait être explorée ou renforcée, mais représentent également autant d'opportunités économiques à créer.

Des partenariats rendant l'EFE partie prenante, favorables aux entreprises comme aux élèves du réseau et à ceux scolarisés en France, pourraient s'appuyer sur les idées suivantes :

- **Pour les entreprises françaises installées à l'étranger qui n'ont pas accès aux jeunes VIE** : favoriser l'accès à des apprentis français et des stagiaires post bac de l'EFE ;
- **Pour l'élève du réseau EFE** : donner facilement l'accès à un stage par le biais des CCI, des supports de l'État comme Business France ou Campus France ;
- **Pour les élèves scolarisés en France (apprentis et étudiants de bac +2 à +5)** : donner également la possibilité d'avoir accès à l'international en toute sécurité grâce à ces viviers de formation permis par l'EFE et les services de coopération ;
- **Pour les anciens élèves** : développer les liens et les leviers d'actions entre les associations des anciens élèves, ALFM (association des anciens élèves des lycées français du monde) et Alumni France (Association des anciens étudiants internationaux en France) pour créer un réseau international favorisant entraide, parrainage et mécénat ;
- **Pour l'EFE** : créer, dans le cadre de la mobilité internationale, de nouveaux liens entre les académies partenaires, les services économiques des Ambassades, et le tissu économique et le monde de l'entreprise du territoire concerné ;
- **Pour les entreprises** : imaginer à terme des levées de fonds ou un dispositif de financement ad hoc. En raison des liens créés ou renforcés auparavant entre l'EFE et le monde économique, les entreprises y trouveraient une justification à aider l'établissement.

Cette présentation s'inspire du dispositif PRO TANDEM. Ce modèle n'est pas transposable en l'état sans adaptation au contexte et aux enjeux du réseau. Il est davantage présenté comme un exemple concret permettant de démontrer que le potentiel de partenariat existe.

Erasmus+, premier programme permettant la mobilité des apprenants de la formation professionnelle à l'échelle européenne, mériterait une meilleure appropriation de ce dispositif par l'EFE.

Exemple de partenariat existant avec les entreprises : les écoles d'entreprise

Elles contribuent au rayonnement du savoir-faire français en permettant aux entreprises françaises qui s'implantent dans une zone sans école française d'en créer une. Elles devraient être mieux reconnues, car, sans elles, les entreprises françaises perdraient cet élément d'attractivité que constitue la possibilité d'une mobilité en famille. Un tel dispositif démontre également la possible agilité et flexibilité qui manquent souvent au sein de certaines zones géographiques de l'EFE.

2. Favoriser le choix de la France pour les études supérieures

Depuis longtemps l'EFE joue un rôle important et méconnu en termes d'attractivité de notre système d'enseignement supérieur, ce dont témoigne le nombre d'étudiants étrangers issus des lycées français de l'étranger.

Les étudiants en mobilité, en plus de générer des retombées économiques positives pour les établissements et territoires concernés, contribuent souvent à renforcer les liens entre la France et leur pays d'origine. Il est en effet fréquent que les *alumni* deviennent les meilleurs représentants de leur ancien pays d'études (à titre indicatif, le réseau France Alumni, piloté et animé par Campus France en lien avec les postes diplomatiques, rassemble 250 000 anciens étudiants étrangers en France).

Dans son discours du 19 novembre 2018, le Premier ministre a annoncé que les étudiants étrangers ne résidant pas en Europe devraient désormais s'acquitter de frais d'inscription plus élevés pour suivre des études supérieures en France. Or, les parents d'élèves du réseau EFE ont fait le choix de l'enseignement français et ont porté, parfois sur 15 années, une charge financière conséquente. En faisant le choix de nos écoles à l'étranger, les parents investissent également dans l'avenir post-bac en France de leurs enfants. **Nous ne pouvons dès lors différencier les élèves issus de l'EFE en deux catégories, « bacheliers européens » et « bacheliers non européens », sans aller à l'encontre même des valeurs inclusives véhiculées par notre réseau.**

Par ailleurs, entre le potentiel que représente l'accueil en Terminale de plus de 16.000 élèves dans le réseau EFE chaque année et le nombre d'élèves qui se dirigent vers nos universités françaises, l'érosion est importante.

Trop d'initiatives et bonnes pratiques locales ne se diffusent pas au sein du réseau. Les plus gros établissements consacrent d'ailleurs souvent beaucoup de temps et d'énergie pour constituer un réseau de taille pertinente et trouver des partenaires, notamment financiers, en capacité d'organiser, accueillir et promouvoir un forum post-bac, que la plupart des plus petits établissements du réseau n'ont pas la capacité d'organiser de leur côté. Une mutualisation doit donc être envisagée, et pourrait d'ailleurs s'étendre aux élèves qui ont eu accès à un enseignement français, en français et du français hors réseau stricto sensu (FLAM², LabelFrancEducation, instituts et Alliances Françaises, etc.), accompagnés par les postes diplomatiques pour les aspects administratifs et visa, comme peut le faire Campus France.

Une véritable stratégie doit être construite au sein de l'EFE sur ce sujet essentiel, en poursuivant notamment deux axes :

- poursuivre les efforts en matière de développement du plurilinguisme (en plus du français, maîtriser un haut niveau d'anglais et de la langue d'enseignement du pays) et mener une réflexion approfondie sur des filières complémentaires conduisant lorsque cela est nécessaire à l'International Baccalaureate afin de soutenir la concurrence parmi les établissements internationaux ;
- développer et favoriser le rapprochement des établissements de l'EFE avec les acteurs de l'enseignement supérieur en France, et particulièrement de ses filières d'excellence reconnues à l'international, afin de lutter contre la concurrence de systèmes universitaires (Québec, États-Unis, Royaume-Uni...) de plus en plus attractifs pour les élèves du réseau.

Sur le plan de l'accompagnement financier de cette attractivité, sans doute conviendrait-il de renforcer le nombre de bourses Excellence-Major qui permettent aux meilleurs élèves étrangers issus du réseau EFE (4000 en 2018) de financer leurs études en France.

Répondre aux problèmes récurrents que sont l'INE et l'accès à la Sécurité sociale

Les difficultés que constituent l'absence d'INE (identifiant national étudiant) chez la plupart des élèves du réseau et le délai de trois mois pour obtenir un numéro de sécurité sociale en France conduisent de plus en plus d'anciens élèves du réseau d'enseignement français à l'étranger, dont beaucoup sont des bacheliers d'excellence, à faire le choix d'une poursuite de leurs études dans d'autres pays, et notamment dans des pays anglo-saxons.

3. Faire de l'EFE et de la mobilité un atout pour les établissements publics français

3.1 La mobilité des enseignants et personnels du réseau : un bénéfice certain pour les élèves de France à condition que la reconnaissance des acquis soit améliorée

Nos enseignants en mobilité internationale constituent un atout indéniable pour répondre aux enjeux du développement du plurilinguisme en France, en raison de la maîtrise d'une langue et de l'imprégnation d'une ou plusieurs cultures qui les amènent à pouvoir exploiter ce bénéfice en France.

Pour cela, il faut qu'ils soient identifiés, certifiés, validés, donc reconnus dans leurs compétences nouvelles pour pouvoir les mettre à profit dans leur nouveau lieu de travail. Des postes à profils et un accompagnement au retour adéquat devraient favoriser en France le développement d'une éducation plurilingue démocratisée, à travers la création de sections internationales ou de filières bilingues.

² L'association PhilaFLAM, à Philadelphie, collabore par exemple avec Campus France et l'ensemble des acteurs de l'enseignement français et du français, avec l'aide active de l'ambassade de Washington.

En effet, celles-ci devraient s'ouvrir à une forte proportion d'élèves, qui, en plus d'avoir accès à l'ouverture aux autres et à l'accroissement des opportunités professionnelles, bénéficient dans ces dispositifs d'une double approche pédagogique qui favorise la réussite dans des disciplines autres que les langues. Cette question concerne bien évidemment aussi les enseignants en mobilité Jules Verne, dispositif CODOFIL, dans les écoles européennes...

Il serait également intéressant pour la France qu'un enseignant dont l'expérience à l'étranger serait officiellement reconnue comme un enrichissement du parcours professionnel puisse accéder à de nouvelles fonctions après une procédure de validation des acquis et de l'expérience.

À titre d'exemple, l'absence de reconnaissance du parcours et de l'expérience acquise d'un professeur des écoles dont tout ou partie de sa carrière à l'étranger aurait consisté à assumer des fonctions de responsabilité dans l'EFE (direction, conseil pédagogique...) n'offre aucune stimulation ni incitation à l'engagement humain qui est pourtant un élément essentiel du métier. Cette situation est d'autant plus absurde que des écoles manquent de volontaires pour assumer ces responsabilités.

Par ailleurs, grâce aux ressources humaines de l'EFE ou françaises, il est nécessaire de poursuivre, pour les élèves de France et les professeurs souhaitant vivre une expérience à l'étranger, le développement d'accords bilatéraux ou européens pour organiser des échanges professionnels. Dans ce cadre, des professeurs français sont détachés pour enseigner dans des filières bilingues ou des sections internationales à l'étranger, tandis que des enseignants étrangers sont détachés pour enseigner dans les filières bilingues ou sections internationales en France. Cela a l'avantage d'apporter une ouverture culturelle encore plus grande et de nouvelles approches pédagogiques aux élèves fréquentant ces filières. De plus, cela pourrait permettre de lever certaines résistances à la venue de professeurs français dans des pays où l'emploi est plus rare et où les autorités préfèrent réserver des postes pour leurs ressortissants.

3.2 Mobilité des élèves et des étudiants pour enrichir les parcours

Un partenariat EFE/CIEP pour les assistants de langue : une évolution gagnant/gagnant

Pour les élèves étrangers issus de l'EFE et ayant poursuivi dans un autre pays que la France des études post-bac préparant à l'enseignement, il pourrait être opportun de favoriser l'accès à un poste d'assistant de langue en France. Ces dispositifs permettraient ainsi aux élèves en France de bénéficier d'assistants (constituant ainsi un vecteur du plurilinguisme dans nos écoles françaises) et aux anciens élèves d'EFE de vivre l'immersion pédagogique française. Celle-ci contribuerait en retour à servir l'EFE si l'étudiant souhaite y enseigner.

Erasmus+ Erasmus lycée, si la France et l'EFE s'engageaient ensemble à l'échelle du réseau européen ?

L'EFE doit s'ouvrir davantage sur les programmes Erasmus+ et Erasmus lycées pour favoriser la mobilité des élèves, mais également pour permettre aux enseignants de se constituer des liens locaux qui serviront l'EFE et la France dans les partenariats multipartites. Si la mobilité est le premier pilier du programme Erasmus+, les échanges de bonnes pratiques et la coopération internationale entre institutions sont renforcés.

Erasmus Collège Lycée en 2021 : une occasion pour l'EFE de tisser des liens plus étroits avec l'Europe et la France

Le programme Erasmus+ pour la période 2021-2027 introduit de nouvelles initiatives, comme la mobilité des collégiens et des lycéens. Développer les collaborations, telles que celles déjà mises en place dans certaines académies qui associent des établissements français sur le territoire français et ceux de l'EFE, serait une nouvelle occasion de travailler ensemble avec d'autres établissements européens pour nouer des contacts et échanger des pratiques.

L'EFE peut et doit encore apporter à la France des marques de son attachement sur l'ensemble de son territoire pour que la France lui maintienne en retour son attachement.

THÈME 4

FRANÇAIS EN FRANCE

Recommandation 145 :

faire entrer fortement la dimension professionnelle dans les objectifs de l'opérateur public et favoriser les partenariats avec les entreprises implantées localement, dont les entreprises françaises.

Recommandation 146 :

considérer que les élèves qui ont réalisé tout ou partie de leur scolarité dans un des établissements français à l'étranger homologués et qui justifient d'un baccalauréat français reçoivent un traitement identique aux Français ou étudiants européens, quelle que soit leur nationalité, quand ils choisissent de poursuivre leurs études supérieures en France. Accorder un régime dérogatoire pour les élèves de l'EFE hors UE.

Recommandation 147 :

mieux mutualiser les moyens, initiatives et fichiers des écoles post-bac au sein de l'EFE.

THÈME 5

PRENDRE EN COMPTE LE DÉFICIT CHRONIQUE DE L'AEFE, L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER ET LES AIDES À LA SCOLARITÉ POUR ASSURER UN DÉVELOPPEMENT OUVERT AU PLUS GRAND NOMBRE

Changer de regard et optimiser des moyens logistiques et financiers est une nécessité pour sortir du déficit chronique, éviter les augmentations de frais de scolarité et remettre un peu d'équité entre les acteurs.

Soit les conditions d'accompagnement du développement souhaité ne sont pas réunies et il faudra alors se résoudre à admettre que seules peuvent bénéficier de notre réseau d'EFE un petit nombre de familles, en mesure de combler les déficits structurels de l'Agence via la hausse des frais de scolarité, soit il convient de tirer les leçons d'un mode de fonctionnement essoufflé qui entretient les injustices afin de mettre en place des réformes qui permettront de tendre vers un meilleur équilibre.

1. Faire évoluer le modèle économique et financier

À court terme et avant toute autre proposition, il est essentiel d'augmenter la subvention publique de 3,8 millions d'euros pour ne pas faire peser sur les familles la mesure de compensation par l'État de l'augmentation de la CSG pour les fonctionnaires.

Par ailleurs, l'Agence ne pourra faire l'économie d'une véritable réflexion sur la question des pensions civiles, qui ont augmenté de 31 % depuis 2009 (de 120 millions à 173 millions d'euros) alors que la PFC³ payée par les familles lui est désormais totalement dédiée.

L'expérience du Lycée français de Mexico nous invite à réfléchir sur la capacité d'un établissement à être soutenu raisonnablement par une subvention publique, tout en mettant en place une structure de formation pour ses enseignants et futurs enseignants, alors que ses personnels titulaires ont pu négocier leur nouveau statut de détaché direct dans des conditions leur permettant, ainsi qu'aux parents d'élèves, d'être satisfaits.

Cet exemple de transformation a pour vertu de ne plus faire supporter aux familles la part de ce qui est actuellement un vrai problème, l'augmentation des contraintes budgétaires de l'AEFE, tout en garantissant un coût⁴, une qualité et un taux d'encadrement identiques. En effet, si 1000 postes de résidents étaient transformés en postes de détachés directs, cela réduirait de 25,5 millions d'euros la somme à consacrer à la pension civile pour l'opérateur public⁵.

Dans les établissements où la remontée de PFC et PRR⁶ est supérieure au coût moyen d'un détachement direct (essentiellement les conventionnés), l'ouverture du dialogue devrait être encouragée pour permettre de réduire le coût de pension civile pour l'AEFE sans impact pour les familles ni d'impact financier pour les actuels résidents qui auraient une compensation financière égale à leur traitement de résidents.

Il est essentiel également que l'AEFE puisse augmenter ses recettes par des contributions dues, mais aujourd'hui non reçues : la part de 1 % de la masse salariale due par certains établissements partenaires au titre de la participation à la formation et non acquittée par tous, ainsi que la remontée des crédits de certains établissements (EGD et conventionnés) implantés dans des pays appliquant un contrôle rigoureux des changes.

³ La participation financière complémentaire, correspondant en 2017 à 6% et en 2018 à 9% des frais d'écolage - elle devrait retrouver le taux initial à court terme - a été mise en place pour couvrir, à hauteur de la moitié, une partie des coûts de la pension civile des résidents et expatriés et l'investissement immobilier à hauteur de l'autre moitié.

⁴ Dans un établissement où la participation des familles à la rémunération des résidents est supérieure à un certain seuil (notamment à travers la PRR, dont le taux varie d'un établissement à l'autre, l'ISVL et la PFC, qui couvre une partie de la pension civile), la rémunération d'un personnel détaché direct coûte moins cher aux familles.

⁵ Une partie de ces 25,5 millions serait transférée au budget du MEN, donc toujours à l'Etat, puisque, comme expliqué partie 1, les deux conditions pour que la pension civile des détachés directs pèse sur l'Etat, à savoir le choix de cotiser par l'intéressé et la liquidation effective de ces droits (et non de ceux obtenus dans le pays de travail) lors du départ à la retraite, ne sont pas remplies pour l'ensemble des personnels détachés directs.

⁶ La répartition entre Etat et familles quant à la rémunération des résidents est inégale selon les établissements. En moyenne, les familles contribuent, via notamment la participation financière complémentaire, la participation à la rémunération des résidents et l'ISVL, à 56% en moyenne, ce taux est très variable d'un établissement à l'autre.

La question de l'avantage familial doit également être posée : les 41 millions qui lui sont aujourd'hui alloués devraient être reversés aux établissements et non plus aux personnels résidents et expatriés avec enfants, scolarisés ou non dans le réseau, afin que tous les personnels, contractuels inclus, puissent bénéficier grâce à cette somme de la gratuité de la scolarité pour leurs enfants.

Une information budgétaire claire et transparente

Comme toutes moyennes, celle de la part de financement de l'État par statut peut cacher des écarts importants entre les établissements. Diffuser dans chaque établissement, en toute transparence et avec les mêmes indicateurs, l'information de son niveau de financement public, contribuerait à une prise de conscience des écarts réels qui peuvent exister au sein du réseau, et à son rééquilibrage nécessaire.

De plus, tous les parents d'élèves n'ont pas une expérience en matière d'analyse comptable, mais tous les parents ont le droit de comprendre un budget dont ils financent la majeure partie : il est donc essentiel que les budgets soient présentés de façon claire et compréhensible par tout un chacun, et que les familles aient davantage de poids dans les décisions financières qui peuvent impacter lourdement les frais de scolarité.

2. Permettre l'investissement et le développement immobilier en dehors de la subvention publique

Il faudra prévoir de rétablir par la loi la possibilité pour l'AEFE de recourir à l'emprunt bancaire direct, après l'avoir retirée de la liste des organismes divers d'administration centrale, comme cela a été fait pour le CNED ou l'École du Louvre.

De plus, il est essentiel de garantir le recours à l'ANEFE⁷, sans quoi développement même du réseau serait compromis, puisque l'immobilier joue un rôle déterminant, pour de nouveaux locaux ou des rénovations à la hauteur des infrastructures de la concurrence internationale.

D'autres types de financement peuvent être envisagés : bpfiance, AFD/proparco⁸. Les modèles de *fideocomiso* (fonds créé avec l'aide d'une banque) ou de financement participatif (*crowdfunding*) méritent également d'être explorés, puisqu'ils impliquent les familles dans le projet immobilier à la hauteur de leurs moyens (et de leur volonté). Dans le même esprit, dans les pays où la culture de fondations privées s'y prête, il serait intéressant de solliciter davantage le réseau des anciens élèves.

Par ailleurs, en raison de la part importante de leur contribution au financement du budget de l'AEFE, il semble nécessaire d'associer les familles aux projets d'investissements immobiliers dans les EGD, au niveau local comme au niveau du réseau, où les familles doivent être représentées dans les instances décisionnaires quant aux divers investissements.

3. Rechercher des cofinanceurs qui ont un intérêt direct pour l'EFE, afin d'éviter l'augmentation de frais d'écologie

Puisque dans un certain nombre de pays les EGD sont de véritables vitrines du « savoir-faire » français, il serait sans doute intéressant, en partenariat avec les services économiques des ambassades, Business France, la French Tech, les CCI, etc. de les associer à des événements à dimension économique afin de décrocher l'EFE, d'apporter un nouvel éclairage sur les besoins de nos établissements et de faciliter la recherche de parrainages ou de nouvelles pistes de financement.

Par ailleurs, les chefs d'entreprises français implantés à l'étranger sont demandeurs de formations professionnelles pour leurs salariés. Il serait peut-être intéressant que l'EFE, par le biais des EGD, puisse offrir un service habituel en France au sein des GRETA (structures de l'Éducation nationale qui organisent des formations pour adultes dans la plupart des métiers), et que de nombreux chefs d'établissements du réseau connaissent bien pour avoir dirigé au cours de leur carrière un établissement scolaire en France hébergeant un GRETA.

⁷ L'ANEFE (Association nationale des écoles françaises à l'étranger) a pour mission essentielle de permettre aux écoles françaises à l'étranger d'obtenir des prêts garantis par l'État pour l'acquisition, la construction, l'aménagement ou la modernisation de leurs locaux.

⁸ Proparco finance des sociétés dont l'activité participe à la création d'emplois et de revenus décents, **à la fourniture de biens et de services essentiels**, ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique.

Exemple d'un GRETA tertiaire à Paris

Le lycée Montaigne est un membre adhérent du GRETA Tertiaire Paris Centre, organisme de formation pour adultes relevant de l'Education Nationale. En effet, celle-ci assure, outre sa mission de Formation initiale, un service de « Formation tout au long de la vie ».

Le Greta Tertiaire Paris Centre propose des formations diplômantes et certifiantes (du CAP au BTS, CQP, ou Titres professionnels) et qualifiantes dans les domaines suivants :

- Accueil / Secrétariat,
- Assistanat,
- Banque,
- Bureautique,
- Commerce / Vente,
- Communication / Développement personnel,
- Comptabilité / Gestion,
- Culture générale / Préparation aux concours,
- Informatique de gestion,
- Ressources humaines,
- Sécurité / Prévention / Médiation

Envisager l'ouverture des EGD aux GRETA pourrait avoir les conséquences budgétaires suivantes :

- cofinancement des espaces de formation grâce aux revenus de la formation, ainsi que via les investissements directs que pourraient réaliser le monde entrepreneurial français ;
- occupation des temps de formation le soir et sur les temps scolaires non occupés par les élèves
- décloisonnement des EGD et ouverture des élèves au monde de l'entreprise ;
- ouverture envisageable de filières technologiques qui font actuellement défaut à l'offre scolaire de l'EFE et donc cofinancées grâce aux entreprises finançant la formation de leurs personnels à l'identique d'un GRETA en France ;
- accès des EGD à la taxe d'apprentissage par le biais des GRETA partenaires (piste à approfondir) et qui mérite une réflexion ministérielle.

La recherche de liens bilatéraux et de cofinancement par les États doit faire l'objet d'un objectif dans la lettre de mission des directeurs de zones ou des chefs d'établissement. Il s'agit de renforcer la recherche de partenariats scolaires cofinancés avec les États volontaires et d'identifier toutes les aides fiscales et subventions possibles dans les États d'accueil.

4. Maintenir la solidarité au sein du réseau

La subvention publique, à travers le programme 151 du Projet de loi de finances, est la garantie apportée par l'État français de contribuer à l'effort de solidarité nationale. Cette aide (101623314 alloués en 2018) contribue à faire vivre une mixité sociale au sein de nos établissements scolaires par le biais du financement de bourses aux familles éligibles.

Certains jugeront ce dispositif d'aide insuffisant, voire discriminatoire à l'égard de nos concitoyens exclus des barèmes qui ne peuvent pas assumer financièrement la scolarisation de leurs enfants dans l'EFE. Il peut également susciter une incompréhension chez les familles potentiellement éligibles aux bourses, mais qui se trouvent exclues de l'EFE par manque de places disponibles dans l'établissement, ou en raison d'un éloignement trop grand de l'établissement souvent situé dans un quartier privilégié. Parmi les familles qui se heurtent aux pénuries de places, l'argument de la préférence nationale tarde rarement à poindre.

Pourquoi la préférence nationale serait-elle une erreur ?

82 % des recettes hors bourses de l'AEFE proviennent des familles, et 65 % sont d'origine non française.

Comment la France pourrait-elle être cohérente avec ses valeurs et le respect même de ses accords binationaux si demain, dans un pays qui l'accueille, qui lui offre parfois des terrains, qui subventionne parfois ses établissements, était fait le choix de la préférence nationale ? Comment les écoles de l'EFE pourraient-elles prendre le parti d'exclure des enfants du pays d'accueil qui ont fait confiance au système d'éducation français, souvent depuis la maternelle, au prétexte qu'une famille française vient s'installer pour une durée plus ou moins longue dans un pays et demande à être prioritaire sur les enfants qui ne sont pas français ?

À titre d'exemple, entre 2008 et 2012, ce sont les familles portugaises et espagnoles qui, dans leurs pays respectifs, ont permis à nos établissements de ne pas fermer certains niveaux, voire certains établissements, en raison d'un nombre insuffisant d'élèves français.

Quant à la gratuité, mise en place en 2007 et supprimée en 2012, son bilan, établi par plusieurs rapports, est sans appel : prise en charge non modulée en fonction des revenus, augmentation de plus de 45 % des frais de scolarité en 5 ans, éviction des familles françaises après 2012, en raison de cette hausse qu'une partie des classes moyennes n'a pas pu assumer, injustice puisque l'aide publique consacrée à cette PEC a bénéficié à des familles qui avaient les ressources pour assumer les frais de scolarité, mais à aucune famille française qui ne scolarisait pas ses enfants au sein de l'EFE faute de moyens, d'établissement à proximité ou de places disponibles.

Par ailleurs, il sera nécessaire d'ajuster la subvention du programme 151 au développement du réseau pour garantir une mixité sociale qui intègre les familles françaises, de la même manière que l'aide publique aux familles qui ont recours à un accompagnant pour un enfant en situation de handicap.

En cas de doublement des effectifs et, à titre d'exemple, avec la même répartition par zone qu'actuellement, une même part des Français dans l'augmentation que celle de ces dernières années ainsi qu'un taux de boursier identique, le montant nécessaire serait d'environ 137 millions d'euros soit 36 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2018.

Par ailleurs, comme le montrent les tableaux en annexe, un doublement de la zone Proche et Moyen-Orient correspond à une augmentation de 70 % du montant de bourses nécessaire pour la zone alors qu'à l'autre extrémité du spectre, le doublement des effectifs en Asie Pacifique correspondrait à 23 % d'augmentation du montant des bourses pour la zone. Donc **le montant global dépendra fortement des zones qui accueilleront la part la plus importante du doublement d'effectifs.**

De plus, les frais de scolarité très élevés pratiqués par certains établissements conventionnés et partenaires (jusqu'à 30.000 euros par élève) impactent très fortement le budget des bourses et un système de bourses internes doit être envisagé dans ces établissements.

Enfin, il est important d'envisager une ligne budgétaire pour aider les familles françaises hors EFE qui veulent garder un lien avec un enseignement français, en français ou du français (prise en charge partielle ou totale, selon barème, du coût d'un cours CNED hybride, d'un cours en FLAM, ou de français en Alliance ou Institut français). Dans le même esprit, il faudrait prévoir, grâce à un budget dédié du programme 185, couplé avec le budget du programme STAFE, la création d'un PASS ÉDUCATION qui donnerait accès à des tarifs à coût réduit pour des prestations auprès du CNED, des FLAM, des Alliances françaises, de médias éducatifs français pour tous les enfants français inscrits au registre consulaire et non scolarisés dans le réseau EFE, ce qui stimulerait le développement de ces offres.

THÈME 5

RECOMMANDATIONS FINANCIERES

Recommandation 99 :

augmenter la subvention publique d'un montant de 3,8 millions d'euros, afin de ne pas pénaliser les familles de la mesure de compensation par l'État de l'augmentation de la CSG pour les fonctionnaires.

Recommandation 100 :

ouvrir une réflexion sur l'extension du modèle du Lycée français de Mexico aux autres établissements conventionnés pour réduire le coût de la Pension civile et sortir du déficit.

Recommandation 101 :

prendre en charge les frais de scolarité des enfants de tous les personnels des conventionnés et EGD, y compris en contrats locaux, scolarisés dans l'établissement de leur parent, grâce au versement direct aux établissements concernés des 41 millions d'euros de droits de scolarité. Reverser la différence au budget de l'AEFE pour financer la formation des personnels et le maintien de la qualité.

Recommandation 102 :

s'assurer que les établissements partenaires s'acquittent de leur contribution à la formation continue et à la formation initiale complémentaire

Recommandation 103 :

renforcer la pression sur les autorités des États concernés par le blocage des remontées de crédits, et mettre à l'étude des propositions de désengagement de moyens financiers de la France dans une telle situation.

Recommandation 104 :

assouplir la tutelle de Bercy sur les plafonds d'emploi afin d'éviter l'externalisation de services qui coûtent bien plus cher du fait de la gestion indirecte et du recours à un intermédiaire.

Recommandation 106 :

présenter de manière claire et transparente à l'ensemble de la communauté scolaire des indicateurs pertinents pour une compréhension du budget de l'établissement afin de permettre à toute personne, même non experte, une lecture de la comptabilité de l'établissement.

Recommandation 114 :

mettre en place une Commission permanente pour permettre un débat et une préparation en amont du Conseil d'établissement autour des propositions de projets de développement.

Recommandation 105 :

trouver des indicateurs qui permettent de mettre en avant l'effort de l'État dans chaque établissement, celui des familles, et les projections sur trois années des projets divers à financer et des frais de scolarité.

Recommandation 108 :

soumettre ces indicateurs à la Commission permanente de l'établissement pour débat, avant information et vote en Conseil d'établissement.

Recommandation 107 :

présenter toute augmentation des frais de scolarité au sein de l'EFE à la Commission permanente de l'établissement afin d'éclairer les débats.

Recommandation 115 :

modifier le règlement intérieur afin de donner aux parents élus (vote à l'unanimité des parents) la capacité de reporter à un Conseil d'établissement (ou à une Commission permanente) ultérieur tout projet immobilier dont ils seraient financeurs à 75 % et qui nécessiterait, selon eux, des informations supplémentaires.

THÈME 5

RECOMMANDATIONS IMMOBILIER

Recommandation 109 :

rétablir par la loi la possibilité de recourir à l'emprunt bancaire direct comme ce fut le cas jusqu'en 2011.

.....▶ **Recommandation 110 :**

garantir le recours possible à l'ANEFE (association nationale des écoles françaises à l'étranger).

.....▶ **Recommandation 111 :**

faire appel aux financements bpifrance et AFD/proparco.

Recommandation 112 :

mieux équilibrer la part des coûts d'investissement entre les EGD.

Recommandation 113 :

mettre en place, au sein de l'Agence, un comité d'affectation des subventions où les représentants des parents d'élèves et les comités de gestion pourront être représentés.

RECOMMANDATIONS BOURSES

Recommandation 69 :

augmenter le budget des bourses proportionnellement à l'augmentation des effectifs par zone géographique.

Recommandation 70 :

prévoir une ligne budgétaire, sur la soule de la subvention du programme 151, afin de permettre d'aider, comme les familles françaises de l'EFE, les familles françaises qui veulent garder un lien avec un enseignement français, en français ou du français (prise en charge partielle ou totale, selon barème, du coût d'un cours CNED hybride, d'un cours en FLAM, ou de français en Alliance ou Institut français).

Recommandation 71 :

prévoir au nom de la solidarité nationale et sur simple attestation écrite de revenus aux services du consulat la prise en charge immédiate des frais de scolarité de tout enfant français dont l'un des parents décéderait ou serait victime d'invalidité permanente. Le parent en charge de l'enfant aurait alors jusqu'à 6 mois pour produire les pièces justificatives demandées par le service des bourses scolaires.

Recommandation 72 :

prévoir, grâce à un budget dédié du programme 185, couplé avec le budget du programme STAFE, la création d'un PASS ÉDUCATION qui donnerait accès à des tarifs à coût réduit pour des prestations auprès du CNED, des FLAM, des Alliances françaises et instituts français, de médias éducatifs français pour tous les enfants français inscrits au registre consulaire et non scolarisés dans le réseau EFE.

CONCLUSION

L'EFE possède un réseau, une expérience et un potentiel pour relever le défi du doublement de ses effectifs. Il ne lui manque plus qu'à déterminer l'ampleur de son envie, de sa volonté, et de celles de toutes ses parties prenantes. La volonté et l'envie ne se décrètent pas, elles se suscitent, elles s'éveillent.

La subtilité du pilotage sera essentielle et déterminante. Le développement de l'EFE passera par une véritable prise de conscience, des explications transparentes, un accompagnement au changement, une reconnaissance et une confiance a priori.

Chacun des acteurs du réseau constitue un maillon essentiel, car, nous le savons tous, créer une résistance même passive est particulièrement simple, faire prendre conscience et faire adhérer, construire, susciter l'envie face à l'inconnu est d'une complexité qui méritera finesse, rigueur et dévouement.

Si le défi n'est pas relevé, il s'agira d'une occasion historique manquée, mais également d'une responsabilité collective dont personne ne pourra se dédouaner, car chacun est acteur à son niveau, individuellement ou collectivement. Le développement de l'EFE doit se mener de manière structurée et concertée, au service d'une ambition et d'une perspective commune que chacun doit garder en tête.

De toute évidence, le développement de l'enseignement à l'international pourra se faire par d'autres entités, modèles ou pays que la France, mais convenons collectivement que ce serait mieux avec.

Mis en concurrence par des parents d'élèves qui souhaitent faire "le meilleur choix" pour l'avenir de leurs enfants, perçus comme des placements d'avenir pour de nombreux investisseurs, les établissements plurilingues à vocation internationale se disputent aujourd'hui un véritable "marché" de l'éducation dont peuvent témoigner de plus en plus de chefs d'établissements, en particulier de la part d'établissements privés internationaux anglophones qui ont pour point commun : la langue anglaise comme langue d'enseignement principale, un programme pédagogique différent du pays d'accueil et orienté vers l'international (notamment au sein même des pays anglo-saxons), une structuration en réseaux décentralisés, la volonté d'un fort ancrage local... Et alors que certains acteurs du réseau d'EFE expriment davantage d'inquiétudes quant à la concurrence que seraient susceptible de leur faire à court terme des établissements francophones locaux, les chiffres ne laissent planer aucun doute sur les tendances de moyen et long terme du développement de ces écoles anglophones.

Le propos n'est évidemment pas de valoriser ce modèle concurrent (il y aurait effectivement beaucoup à écrire sur l'hétérogénéité des établissements qui le composent en terme de pédagogie, de qualité, d'ambitions etc.), mais d'attirer notre attention sur les mutations profondes et rapides de l'environnement dans lequel évolue l'EFE, et par conséquent de la nécessité de repenser les contours et le fonctionnement de notre réseau, et d'améliorer son articulation avec tous les acteurs de l'enseignement français, en français et du français sur un même territoire.

C'est bien une lutte d'influence qui est à l'œuvre à l'échelle du monde, et c'est bien la place de la France, de la langue française et des valeurs qui leur sont attachées qui est en jeu.

